



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Sarine  
Oberamt des Saanebezirks

Grand-Rue 51, case postale 1622, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 20, F +41 26 305 22 22  
www.sarine.ch

—

## Procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2018 de la séance inaugurale de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg

Date : Jeudi 1<sup>er</sup> février 2018, à 19h30.

Lieu : Salle du Grand Conseil, Place de l'Hôtel-de-Ville 2, à Fribourg.

### Présidence :

- M. Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine ;
- M. Yvan Roeske, Conseiller juridique.

### Préposée au Procès-verbal :

- Mme Patricia Privet, Service des communes (SCom).

### Huissière :

- Mme Manuel Grosset, Huissière du Grand Conseil.

### Présence :

### Comité de pilotage provisoire (CopilProv) :

- M. Charles Page, Conseiller communal de la commune d'Avry ;
- Mme Muriel Frésard, Conseillère communale de la commune de Belfaux ;
- Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique de la commune de Corminboeuf ;
- M. Thierry Steiert, Syndic de la commune de Fribourg ;
- Mme Marjorie Jaquet, Vice-Syndique de la commune de Granges-Paccot ;
- M. Christophe Maillard, Conseiller communal de la Commune de Marly.
- M. Sébastien Dorthe, Syndic de la commune de Matran ;
- M. Gilles De Reyff, Conseiller communal de la Commune de Givisiez ;
- Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale de la commune de Villars-sur-Glâne.

### Délégués de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg :

- M. Jean-Damien Meyer, Commune d'Avry ;
- M. André Von der Weid, Commune d'Avry ;
- M. Dominique Corpataux, Commune de Belfaux ;
- Mme Muriel Besson Gumy, Commune de Belfaux ;
- Mme Anne-Elisabeth Nobs, Commune de Corminboeuf ;
- M. Christian Vorlet,, Commune de Corminboeuf ;

- M. Daniel Angéloz, Commune de Corninboeuf ;
- M. Bernard Pochon, Commune de Givisiez ;
- M. Eric Mennel, Commune de Givisiez ;
- M. Dominique Romanens, Commune de Granges-Paccot ;
- M. Laurent Bronchi, Commune de Granges-Paccot ;
- M. Julien D'Agostini, Commune de Marly ;
- M. Marcel Jaquier, Commune de Marly ;
- Mme Anne Defferrard, Commune de Marly ;
- M. Daniel Blanc, Commune de Matran
- M. François Roubaty, Commune de Matran ;
- Mme Martine Vorlet, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Nicolas Schmidt, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Frédéric Clément, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Giordano Bizzozero, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Laurent Dietrich, Commune de Fribourg ;
- Mme Antoinette De Weck, Commune de Fribourg ;
- Mme Christel Berset, Commune de Fribourg ;
- Mme Andrea Burgener Woeffray, Commune de Fribourg ;
- M. Charles de Reyff, Commune de Fribourg ;
- Mme Lise-Marie Graden, Commune de Fribourg ;
- M. David Papaux, Commune de Fribourg ;
- Mme Mirjam Ballmer, Commune de Fribourg ;
- Mme Christa Mutter, Commune de Fribourg.

#### Observateurs :

- M. le Syndic Christophe Pretet, Conseil communal de Grolley ;
- M. le Syndic Pascal Rhême, Conseil communal de La Sonnaz ;
- M. le Syndic Martial Wicht, Conseil communal de Neyruz ;
- M. le Syndic Jean-Luc Kuenlin, Conseil communal de Pierrafortscha.

#### Service des communes (SCom) :

- M. le Chef de service Gérald Mutrux

#### Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance
2. Assermentation
3. Déroulement des travaux de l'Assemblée constitutive – Information
  - a. Rôle et mission de l'Assemblée (cf. Articles 17i à 17d LEFC)
  - b. Calendrier des travaux (cf. Rapport de mise sur pied, p. 3 à 6)
    - i. Phase de mise sur pied
    - ii. Phase stratégique
    - iii. Phase opérationnelle

- iv. Phase décisionnelle
      - v. Phase de réalisation
    - c. Enjeux et défis (cf. Rapport de mise sur pied, p. 7 à 16)
  - 4. Organisation de l'Assemblée (cf. Rapport de mise sur pied, p. 17 à 26 et Annexe)
    - a. Désignation de scrutateurs provisoires
    - b. Adoption du Règlement d'organisation de l'Assemblée constitutive
    - c. Election à la Vice-Présidence de l'Assemblée constitutive
    - d. Election à la Vice-Présidence du Comité de pilotage
    - e. Prochaines démarches :
      - i. Constitution des groupes de travail
      - ii. Désignation des mandataires et soutiens externes
      - iii. Elaboration d'une plateforme collaborative
      - iv. Calendrier des séances 2018
  - 5. Finances de l'Assemblée (cf. Rapport de mise sur pied, p. 27 à 30)
    - a. Fixation des indemnités pour la participation aux travaux des différents organes :
      - i. Séances de l'Assemblée constitutive
      - ii. Séances du Comité de pilotage et des Groupes de travail
      - iii. Présidence de l'Assemblée constitutive et du Comité de pilotage
      - iv. Vice-Présidence de l'Assemblée constitutive et du Comité de pilotage
    - b. Adoption du budget 2018 (Travaux préalables et Phase stratégique)
  - 6. Divers

## 1. Salutation et ouverture de la séance

---

**M. Carl-Alex Ridoré.** Demain... Demain, notre ville sera un modèle du genre. Avec ses 70'000 habitants, elle sera la plus moderne de Suisse, tant en matière d'administration, que de fonctionnement et de développement durable. Nous lui aurons donné un nouvel élan, à la faveur de la fusion de 9 communes, toutes très talentueuses, qui auront uni leurs forces pour affronter l'avenir.

Demain, la taille de notre ville sera en adéquation avec les défis du futur : nous pourrons y développer des transports publics plus efficaces, nous aurons des solutions originales dans le domaine de l'énergie, nous développerons notre territoire de manière cohérente.

Demain, nos citoyennes et nos citoyens bénéficieront d'infrastructures de qualité et d'un cadre de vie qui leur fera préférer notre Grand Fribourg à toute autre ville.

Demain,...

Mesdames et Messieurs les élus de l'assemblée constitutive de la fusion du Grand Fribourg,

Liebe Delegierte der konstituierenden Versammlung von Grossfreiburg,

Es ist für mich eine Freude und eine grosse Ehre Sie an dieser Vereidigungszeremonie und Konstituierenderversammlung willkommen heissen zu dürfen.

Vous avez accepté de faire partie de cette assemblée et vous avez été élus par la population. Vous allez assumer un mandat qui pourrait s'avérer être le plus passionnant de votre carrière politique. Vous avez en effet, dès aujourd'hui, la possibilité d'inventer « une nouvelle ville ».

Je vous remercie vraiment de relever ce défi.

Lorsque le film « Demain » est sorti dans les salles, j'ai été très frappé de la manière dont il a marqué les esprits. Il a favorisé de nombreuses initiatives, jusque chez nous, puisqu'un groupe « Fribourg Demain » a vu le jour.

Comme certains d'entre vous, j'ai regardé ce documentaire. Et il m'est très fortement revenu à l'esprit en préparant cette soirée.

Ce qui ressort à l'évidence de ce film, c'est que, à l'échelle de l'humanité, nous devons absolument faire preuve d'une grande imagination et d'une immense créativité pour trouver des solutions dans des domaines aussi stratégiques que l'alimentation, les transports, l'énergie ou encore la formation...

Le film illustre aussi de manière très significative une nouvelle réalité : les communautés locales et régionales prennent le dessus, en termes d'innovation, sur les Etats. Les nouveaux modes de vies qui nous permettront de durer sur cette planète émergent très souvent dans des villes qui décident de ne pas subir l'évolution, mais de la conduire.

Vous avez la chance historique d'apporter des idées nouvelles de conduite et de gouvernance au sein de ce processus de fusion afin d'offrir aux habitantes et aux habitants de notre région des réponses à leurs questions sur l'avenir.

Böse Zungen werden behaupten, dass ich nur von diesem Dokumentarfilm spreche, weil ich alles auf morgen verschieben will, was heute schon machbar ist. Die Fusion steht jedoch unmittelbar bevor und wir werden sie nicht auf den Sankt Nimmerleins-tag verschieben.

N'en déplaise aux mauvaises langues, aux adeptes des « Calendes Grecques » et autres « Apôtres de la Saint Glin-glin », il ne s'agit donc pas de remettre encore à demain la fusion du Grand Fribourg, mais bien au contraire de préparer dès aujourd'hui ce qui sera le Fribourg de demain.

Mais pour écrire l'histoire et dessiner le Fribourg de demain, nous allons au-devant de défis considérables. Ces prochaines années, dans le processus qui doit nous conduire à la fusion, je sais que nous allons sans cesse balancer entre la prise en compte d'intérêts divergents, voire contradictoires. Notre capacité à gérer ce mouvement de balancier sera sans doute déterminante pour notre succès.

On pourra se concentrer sur le caractère enthousiasmant de la fusion ou s'appesantir sur ses réelles difficultés techniques ; on pourra se réjouir de la largeur du périmètre provisoire ou s'en plaindre ; on pourra saluer le coup d'accélérateur provoqué par l'ambitieuse nouvelle loi sur la fusion du Grand Fribourg ou déplorer son calendrier utopique.

A chacun de ces carrefours, ce seront en définitive notre état d'esprit et notre force de conviction qui seront déterminants. Nous sommes réunis dans cette assemblée pour nous mettre au service des citoyennes et des citoyens, qui décideront en dernier ressort s'ils veulent ou non de cette fusion.

Pour convaincre la population, nous aurons la responsabilité de travailler étroitement avec elle. Ainsi, nous associerons le personnel des communes à nos travaux et nous collaborerons avec les associations de communes, les élus et le personnel de l'Agglomération ainsi qu'avec les représentants de la société civile.

Je tiens d'ailleurs à saluer et à remercier les citoyennes et les citoyens qui ont décidé de participer à cette soirée inaugurale. Je veux aussi dire toute ma reconnaissance aux membres du comité de pilotage provisoire, qui se sont réunis à six reprises depuis le mois d'août dernier, pour planifier et préparer au mieux les travaux de notre assemblée.

Merci au Professeur Nils Soguel et à Monsieur Gilles Léchet qui ont écrit, en coordination avec le comité de pilotage provisoire, l'excellent rapport qui nous servira ce soir de base de travail. Mes remerciements s'adressent également au chef du Service des communes, Gérald Mutrux, au secrétaire général de la DIAF, Samuel Russier, à mon conseiller juridique, Yvan Roeske, ainsi qu'au personnel du secrétariat du Grand Conseil, de la Chancellerie d'Etat, du SITel et de la Préfecture pour leur aide précieuse dans les travaux préparatoires de cette assemblée.

Je profite de cette salve de remerciements pour saluer la présence ce soir parmi nous des représentants des communes observatrices : Grolley, La Sonnaz, Neyruz et Pierrafortscha. Ces communes s'intéressent de près à nos travaux et je suis très content de pouvoir travailler sous leur regard, puisqu'elles seront les voisines, et peut-être un jour les membres, de notre Grand Fribourg et que nous devons établir dès le départ une bonne coordination avec elles.

Je n'oublierai surtout pas de remercier les représentants de la presse ici présents. Il est évident que votre rôle sera déterminant pour l'information sur notre projet de fusion. Car nous ne pourrions convaincre la population qu'avec un projet très attractif. Et nous verrons très vite dans vos comptes-rendus si nous parvenons à le faire.

Car il est sûr que, si nous nous contentons d'appliquer de vieilles recettes, notre projet de fusion aura un goût très fade et il ne passera tout simplement pas la rampe.

C'est aussi ce que montre bien le DVD « Demain », dont chaque membre de l'assemblée constitutive a reçu ce soir un exemplaire en guise de cadeau de bienvenue et de source d'inspiration. Beaucoup de nos

contemporaines et de nos contemporains souhaitent participer à l'effort collectif pour relever les défis qui attendent notre société, mais le moteur de leur participation est l'enthousiasme.

Ich bin zutiefst davon überzeugt: Wenn wir alle zusammen hart arbeiten und uns geeint und kohärent zeigen, dann werden wir auch in der Lage sein, ein kohärentes Fusionsprojekt zu erarbeiten, das zu begeistern vermag.

Es wird nicht ausreichen, wenn wir einfach zusammentragen, was in den am Prozess beteiligten Gemeinden bereits existiert. Unsere Aufgabe ist es, die Stadt von Morgen ganz neu zu erfinden. Es ist auch ein günstiger Zeitpunkt, um für unsere Stadt eine echte Vision für eine nachhaltige Zukunft zu entwickeln.

Vous avez certainement déjà été confrontés à cette petite énigme géométrique qui demande de relier les neuf points d'un carré avec quatre traits, sans lever le crayon. On peine souvent à trouver la solution, avant de se rendre compte qu'elle nécessite de prendre la liberté de sortir de la surface du carré. Faisons-le également dans ce processus : sortons du cadre habituel de nos réflexions pour atteindre nos objectifs.

La suite de notre séance de ce soir vous montrera que nous saurons être on ne peut plus concrets dans notre travail au sein de cette assemblée. La liste des thèmes à traiter est longue. Nous passerons en revue des aspects très divers de l'organisation de notre future commune.

Bei alledem dürfen wir jedoch nicht vergessen, weiterhin unsere Vision eines Grossfreiburgs zu verfolgen, welche endlich Realität werden soll. Wir haben die einmalige Chance, die Geschichte dieses Kantons zu prägen und den Bürgerinnen und Bürgern der betroffenen Gemeinden die nötigen Instrumente für die künftige Entwicklung in die Hand zu geben. Lassen Sie uns dies nie aus den Augen verlieren!

Pour aboutir, la fusion doit être perçue comme un véritable projet de société. La population attend beaucoup de vous. Car nombreux sont les citoyennes et les citoyens – de plus en plus si j'en crois les conversations que j'ai aux quatre coins du district – qui sont convaincus, certains par réalisme, d'autres par utopie, que cette fusion doit se faire.

On avance souvent l'argument que la fusion nous permettra de mieux nous faire entendre dans le concert des villes suisses. C'est certainement un argument valable, mais il n'est pas déterminant pour nos citoyens.

Il est certainement plus utile de dire, que cette fusion nous permettra de continuer à nous développer pour offrir à nos citoyens des conditions de vie à la hauteur de leurs attentes. Car les défis qui nous attendent, dans les prochaines décennies, sont infiniment complexes. Nous n'aurons pas trop des talents combinés de toutes nos communes pour les relever.

Enfin, je nous souhaite de rester attentifs durant tout ce processus à la notion d'identité. La fusion est en effet aussi – et peut-être même surtout – une affaire de cœur. Nous nous interrogerons donc sur ce qui constitue l'identité commune des habitantes et des habitants de la future commune fusionnée.

Nous aurons ainsi l'occasion de rappeler que les citoyennes et les citoyens resteront des habitants de leur commune actuelle. Ils ne seront pas noyés dans un grand tout : les sociétés locales resteront des sociétés locales ; les clubs de football de quartier pourront continuer à s'affronter ; on pourra continuer à chanter dans le chœur qui est le nôtre aujourd'hui et les clochers des villages ne vivront pas à l'ombre de notre cathédrale.

En un mot, vous allez être, chers membres de l'assemblée constitutive, les principaux ambassadeurs de cette fusion et je suis sûr que vous serez excellents dans ce rôle.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Ambassadrices,

La ville de demain est donc entre vos mains.

Soyez les dignes artisans de la confiance placée en vous par la population de nos 9 communes réunies.

Je vous remercie une nouvelle fois de votre engagement et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette difficile mais passionnante fonction.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Je vous remercie pour votre attention.

## 2. Assermentation

---

**M. Carl-Alex Ridoré.** Je vais maintenant procéder à la prestation de serment. J'invite les membres de l'assemblée constitutive ainsi que l'assistance, à se lever.

Mon conseiller juridique, Monsieur Yvan Roeske, va maintenant donner lecture de la formule du serment et de la promesse solennelle, auf Deutsch und Französisch. Puis, je procéderai à l'appel nominal des membres de l'assemblée constitutive.

A l'appel de son nom, je prie chaque membre de l'assemblée de lever la main droite et de dire « Je le jure » ou « Je le promets », beziehungsweise « Ich schwöre es » oder « Ich verspreche es ».

Monsieur Roeske, vous avez la parole.

**M. Yvan Roeske.** La formule du serment est la suivante :

Je jure d'observer la constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge aussi vrai que je veux que Dieu m'assiste.

La formule de la promesse solennelle est la suivante :

Je promets sur mon honneur et ma conscience d'observer fidèlement la constitution et les lois, de respecter le droit des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge.

Die Eidesformel lautet wie folgt:

Ich schwöre die Verfassung und die Gesetze treu zu befolgen, die Rechte des Volkes zu achten und die Pflichten meines Amtes gewissenhaft zu erfüllen, so wahr mir Gott helfe.

Die Gelübdeformel lautet wie folgt:

Ich verspreche auf meine Ehre und mein Gewissen, die Verfassung und die Gesetze treu zu befolgen, die Rechte des Volkes zu achten und die Pflichten meines Amtes gewissenhaft zu erfüllen.

Les membres de l'assemblée constitutive prêtent serment.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Mesdames et Messieurs les membres de l'assemblée constitutive,

Vous vous êtes mis au service de la population et j'espère que vous allez pouvoir contribuer à combler les attentes des citoyens. En prêtant serment, vous vous êtes engagés à respecter les lois et les droits des citoyens. Il s'agit là d'un acte important et d'un engagement qui vous lie pendant toute la durée des travaux de notre assemblée. Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans la tâche passionnante que vous allez assumer à leur service.

Avant de rentrer plus spécifiquement dans la partie formelle de notre ordre du jour, j'aimerais passer la parole à deux personnes, personnes à qui j'ai demandé hier de bien vouloir préparer une petite allocution. Il s'agit du benjamin et du doyen de notre assemblée, le doyen étant Monsieur Marcel Jacquier et le benjamin Monsieur Jean-Damien Meyer.

Messieurs vous avez la parole.



**M. Jean-Damien Meyer.** J'ai appris hier que je suis le benjamin de cette assemblée et qu'à ce titre, l'occasion m'est donnée d'accaparer quelques minutes de votre attention ce soir.

C'est avec grande joie que je constate qu'un nouveau chapitre s'ouvre aujourd'hui pour notre Canton. C'est une grande joie comme je l'ai dit, mais aussi, je dois bien l'avouer, une joie nuancée d'un peu d'appréhension lorsque l'on mesure soudain la tâche qui nous attend ou lorsqu'on lit la presse qui nous annonce la traversée d'un champ de mines ou le franchissement d'une course d'obstacles.

Pendant plus de deux ans, nous, les délégués de l'assemblée constitutive, joueront un double rôle. Nous serons d'une part les porte-voix de nos communes respectives, ici au sein de cette assemblée, et nous endosserons, d'autre part, le rôle de correspondant, d'informateur de ce processus de fusion auprès des citoyens.

Ce sont donc deux rôles différents, mais qui se nourrissent l'un l'autre :

- Pourquoi trouver un accord ici, au sein de cette assemblée, si l'on ne transmet pas le résultat une fois de retour dans sa commune ?
- Et, inversement, pourquoi se contenter de transmettre des informations ici, si l'on sait qu'il subsiste encore tant de points de désaccord au sein de notre commune ?

En réalité, ces deux démarches ne peuvent être dissociées et je pense que c'est justement ce double rôle qui est la force principale de cette assemblée.

Alors, oui, bien sûr, je pourrais vous énumérer ce soir tous les écueils potentiels auxquels nous devons faire face ces prochains mois.

Mais, en tant que jeune délégué de cette assemblée, j'ai le sentiment que l'identité, plus que villageoise, est devenue régionale. Pour nous les jeunes, j'ai l'impression que les limites communales deviennent parfois une limite abstraite, voire parfois absurde lorsque l'on a conscience de l'accroissement de la mobilité.

J'ai par exemple découvert l'autre jour que chaque commune a son règlement relatif à la détention des chiens. Depuis, je dois avouer que je me demande s'il est nécessaire pour moi de me procurer le règlement de la commune voisine de Villars-sur-Glâne avant d'oser m'aventurer avec un chien dans les bois de Moncor.

Mais, plus sérieusement, d'un projet par grappes, cette fusion devient finalement un projet pour toute une région. La société change, les structures territoriales doivent changer aussi, on n'est plus « de Givisiez » ou « de Marly », on est ici « de Fribourg » ; demandez d'ailleurs aux supporters de Gottéron ce qu'ils en pensent...

Plusieurs autres communes, notamment celles de Grolley, La Sonnaz et Pierrafortscha nous observent ce soir. Retenons qu'il n'y a pas de coopération inintéressante, ni de commune qu'il faille négliger.

L'élément sur lequel j'aimerais insister ce soir, c'est cette occasion unique qui nous est donnée de coopérer.

- Coopérer, dans un premier temps c'est discuter, échanger.
- Mais bien coopérer, c'est aussi être ouvert à l'expérience de ces 9 communes, à leurs pratiques, à leurs questions, aussi parfois à l'originalité de leurs réponses. Sans cette interrogation préalable, nous ne pouvons être convaincants.
- Coopérer, c'est également se rendre compte que chacun a ses points forts, ses spécificités qu'il appartient aujourd'hui à la nouvelle structure de valoriser.

Je terminerai en vous disant qu'en fusionnant, le Grand Fribourg deviendrait, certes, la troisième ville de Suisse romande avec ses 74'000 habitants. Mais au-delà de la démonstration statistique, ce qu'il faut surtout retenir c'est qu'ensemble, on a plus de poids qu'individuellement.

La fusion représente l'occasion pour Fribourg, pardon le Grand Fribourg, de sortir de sa timidité et de trouver sa place entre l'arc lémanique et la capitale. Avec son dynamisme étudiantin, nous avons un potentiel qui fait de Fribourg une ville culturelle, une ville de proximité à taille humaine, une ville bilingue qui bouge.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Marcel Jaquier.** Merci de me faire l'honneur de m'exprimer ce soir. Si je suis un peu étonné de me retrouver l'aîné de cette assemblée constitutive, c'est avec enthousiasme et plein de confiance que je me réjouis de rechercher et de trouver ensemble des solutions aux problèmes communs.

Comme la vôtre peut-être, ma vie s'est orientée essentiellement vers Fribourg, dans le flot quotidien de milliers d'automobilistes « encolonnés ». En effet, c'est en ville que je passais mes heures de travail professionnelles. C'est à Fribourg encore aujourd'hui que je continue à pratiquer le volleyball, à me rendre aux matches d'Olympic en transport en commun, à arpenter le marché du samedi à la Grand-Rue ou à rencontrer des amis sur une terrasse ou au spectacle : un vrai Marlinois quoi !

Alors au destin lié des communes urbanisées que nous représentons ici, j'y crois.

Il est temps aujourd'hui de passer à l'action car les problèmes qui se posent à nous sont les mêmes : entre autres : aide sociale, mobilité, lutte contre le bruit, pollution atmosphérique, scolarisation, accueil extrascolaire et prise en charge de la petite enfance, gestion des déchets, fiscalité, fonctionnement administratif.

Débatte sereinement permettra de trouver des propositions constructives pour la collectivité.

Si les enjeux qui attendent Fribourg et sa ceinture sont les mêmes, les solutions doivent être nécessairement communes pour former une entité politique différente d'aujourd'hui : la Fribourg nouvelle, un cadeau pour nos enfants et petits-enfants.

Merci de votre attention.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Merci au benjamin et au doyen de notre assemblée pour ces mots d'encouragement au départ de notre noble assemblée. Au moment maintenant de débiter la partie formelle et constitutive de notre assemblée, assemblée qui a été convoquée par courrier du 10 janvier 2018. Vous en avez toutes et tous reçu une copie ainsi qu'en annexe un rapport de mise sur pied de l'assemblée constitutive.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques concernant cette convocation ou l'ordre du jour qui vous est proposé. Ce n'est pas le cas. Avant de débiter le point 3 de l'ordre du jour, je passe la parole à Monsieur Roeske pour quelques informations d'ordre technique.

**M. Yvan Roeske.** Un tout petit rappel des règles. D'abord, il n'est pas permis de boire et de manger dans la salle. Ensuite comme Monsieur le Préfet vous l'a dit, lorsque vous prenez la parole, il faut appuyer sur le petit bouton rouge que vous avez à côté du micro. Lorsque vous procédez ainsi, je vous demanderai de

vous lever et de vous annoncer pour la tenue du procès-verbal. Lorsque vous aurez terminé, je vous laisserai simplement repeser sur le bouton rouge.

### 3. Déroulement des travaux de l'Assemblée constitutive - Information

---

**M. Carl-Alex Ridoré.** Nous sommes donc au point 3 de notre ordre du jour, plus particulièrement le point consacré au déroulement des travaux de l'assemblée constitutive. C'est essentiellement des informations, mais elles sont naturellement importantes et le comité de pilotage provisoire tenait à vous les présenter en début de soirée pour que le cadre soit posé et puisse faire l'objet aussi d'une discussion ; donc ce n'est pas un monologue. Vous avez la possibilité de poser des questions ou faire des remarques ou des suggestions en lien avec ces informations.

#### a. Rôle et mission de l'Assemblée (cf. Articles 17i à 17d LEFC)

**M. Carl-Alex Ridoré.** Tout d'abord commençons par la question du rôle et de la mission de l'assemblée constitutive. C'est en fait une situation un peu particulière. Le rôle et la mission sont essentiellement dictés par la loi, la loi sur la fusion du Grand Fribourg, plus exactement un chapitre de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes. C'est une loi qui est assez généreuse avec notre assemblée, parce qu'elle fixe un nombre assez limité de règles ; c'est-à-dire qu'on a une grande liberté d'actions pour savoir de quelle manière on veut s'organiser. Qui dit grande liberté, dit aussi grande responsabilité. Il faut penser à tout, respectivement il faut construire tout et c'est l'une des choses à laquelle le comité de pilotage provisoire s'est attelé depuis le début de ses travaux pour vous présenter un projet, projet que vous avez la faculté naturellement comme assemblée constitutive de valider tel quel ou d'amender sur l'un ou l'autre de ses aspects. En l'occurrence, la loi dit simplement que l'assemblée constitutive s'organise elle-même et se donne un règlement. C'est ce que nous ferons au point 4b de notre ordre du jour. Elle fixe une clé de répartition et naturellement beaucoup plus tard, elle élabore le projet de convention de fusion. Là aussi la loi est relativement « light », si vous me passez l'expression, sur les éléments qui doivent impérativement figurer dans la convention de fusion. Elle dit que les aspects financiers doivent être traités. Elle dit que le nom doit figurer dans la convention, les armoiries et les éventuelles clauses dérogatoires ou conventionnelles. Un point s'est tout. Naturellement, vous le savez pour avoir vu, vécu ou entendu parler de différentes fusions autour de nous, dans la réalité, il conviendra en allant devant les citoyens, d'avoir un véritable dossier pour pouvoir expliquer les tenants et les aboutissants de la fusion, les conséquences de cette fusion, les motifs qui nous ont amené à proposer ce projet de convention avec ces modalités-là plutôt que d'autres modalités. Effectivement, au-delà de ce qui est le cadre légal qui est très « light » beaucoup d'éléments sont encore à combler par l'assemblée constitutive. Sur le rôle et la mission de l'assemblée, est-ce qu'il y a déjà à ce stade des questions ou des remarques ?

#### b. Calendrier des travaux (cf. Rapport de mise sur pied, p. 3 à 6)

**M. Carl-Alex Ridoré.** Si ce n'est pas le cas, je présente plus particulièrement le calendrier des travaux, calendrier qui est décrit en détail dans le rapport de mise sur pied plus particulièrement

dans les pages 3 à 6 du document. Comme l'indique le schéma que vous voyez ici à l'écran, il y a schématiquement 5 grandes phases par rapport au déroulement des travaux de la fusion du Grand Fribourg. Une phase de mise sur pied, une phase stratégique, une phase opérationnelle, une phase décisionnelle finale et enfin une phase de réalisation.

#### i. Phase de mise sur pied

**M. Carl-Alex Ridoré.** Si je prends chacune de ces phases les unes après les autres, commençons donc par la phase de mise sur pied. C'est celle qui est déjà derrière nous, respectivement qui s'achève en principe ce soir. Elle comprenait, outre la détermination du périmètre provisoire par le Conseil d'Etat à la requête d'au minimum 2 communes - en l'occurrence 4 communes de notre périmètre - l'élection des membres de l'assemblée constitutive durant l'automne passée - élection pour une partie d'entre vous et désignation/nomination par le conseil communal pour une autre partie d'entre vous. Comme vous le savez, j'ai fait le choix de m'entourer d'un comité de pilotage provisoire pour préparer cette assemblée. Cela me paraissait extrêmement important de pas venir ce soir simplement en tant que préfet avec un projet sorti de la boîte de la préfecture, ce que j'aurai pu naturellement faire, mais de travailler immédiatement dès août dernier étroitement avec les représentants des conseils communaux au sein de ce comité de pilotage provisoire qui a donc procédé à l'élaboration du rapport de mise sur pied que vous avez reçu et comprenant une proposition de calendrier, une proposition d'organisation et une proposition de budget. J'insiste sur le terme « proposition ». Sentez-vous libre naturellement de non seulement poser des questions mais le cas échéant apporter des amendements ou proposer des amendements à ces différents éléments. Nous n'avons pas la science infuse. Par contre, ce qui est important de relever, ce qui était l'esprit en fait du comité de pilotage provisoire durant ces travaux de préparation, c'était effectivement de vous permettre de rentrer le plus rapidement possible dans le vif du sujet, à savoir la fusion elle-même et de passer le moins de temps possible à s'occuper d'organiser des aspects plus techniques. On espère effectivement qu'avec la proposition qui est sur la table, cela permet effectivement d'aller de l'avant. On vous proposera de valider les différentes propositions mais vous avez la possibilité de faire des propositions complémentaires.

Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, mais je tiens à le souligner, un grand merci au comité de pilotage provisoire dont tous les membres sont ici à ma gauche. Merci également à l'IHEAP et à Compas Management qui ont procédé à la rédaction de ce rapport en collaboration étroite avec le comité de pilotage provisoire. Merci au Service des communes, au SITel, à la Préfecture et au secrétariat du Grand Conseil qui ont fait beaucoup de travail pour vous permettre de siéger ici ce soir. Un remerciement tout particulier à mon conseiller juridique, Monsieur Yvan Roeske, qui n'a pas ménagé sa peine, merci beaucoup. On peut tous les applaudir.

#### ii. Phase stratégique

**M. Carl-Alex Ridoré.** Pour ce qui est des travaux à proprement parler de l'assemblée constitutive, ils se concentrent en réalité d'un point de vue de la loi, sur deux phases uniquement : ce qu'on a appelé la phase stratégique et la phase opérationnelle, les phases qui viennent après n'étant pas du ressort officiel et formel de l'assemblée constitutive. On aurait pu aussi ne pas distinguer à l'intérieur des travaux de l'assemblée constitutive différentes phases, mais il a semblé utile de prévoir effectivement ces deux phases.

La phase stratégique permet d'établir un état de situation et surtout de cheminer vers un véritable concept de fusion. Que signifie un concept de fusion. C'est vraiment l'idée d'avoir, pour chacun des domaines qui sera couvert par la convention de fusion, respectivement par la future commune fusionnée, pour les écoles, comme pour l'aménagement du territoire, pour l'accueil extrascolaire comme pour la défense-incendie, pour ne prendre que ces exemples, d'avoir donc d'abord une vision ; une vision de ce que sera cette prochaine commune et pour chacun des domaines qu'elles en sont les lignes directrices. C'est le travail que nous vous proposons de faire dans les groupes de travail qui seront proposés tout à l'heure.

A l'issue de cette phase stratégique, nous vous proposons de procéder à une éventuelle consultation. Nous avons mis « éventuelle » car c'est une décision que nous prendrons ensemble le moment venu comme assemblée constitutive. Je ne vais pas vous cacher qu'à titre personnelle, cet avis est partagé par les membres du comité de pilotage provisoire, cela paraîtrait judicieux de procéder effectivement à cette consultation. Il ne faut pas attendre d'aller jusqu'au bout de ce travail d'élaboration de la convention de fusion pour prendre le risque d'aller à un vote alors que peut-être il y a un élément qui paraît essentiel ou qu'on aurait pu percevoir mieux en consultant les principaux concernés plus en amont dans le processus. Eventuelle consultation, mais avec indication déjà que probablement cela sera utile et important. Il n'y a pas non plus d'éléments qui sont maintenant figés dans le marbre sur le mode de cette consultation, ni la date, ni la manière de consulter. Est-ce que c'est une consultation qui concernerait uniquement les conseils communaux ? Est-ce que c'est une consultation élargie aux conseils généraux ? Est-ce carrément une consultation de la population, par un sondage ou par un vote consultatif ? Là aussi, c'est des éléments où nous aurons l'occasion, durant nos travaux, de nous faire une religion sur la meilleure manière de rendre compte des travaux de l'assemblée constitutive et c'est un point qui n'a pas été fixé pour l'instant. On pourra y réfléchir ensemble d'un point de vue stratégique, même si là aussi, je ne vous cache pas qu'à titre personnel je trouverai relativement important d'étendre cette consultation de manière plutôt large. Nos séances sont publiques. Elles seront suivies par la population que ce soit en direct ici dans la salle ou à travers les médias. Je pense que le pacte qu'on pourrait faire effectivement avec la population c'est de dire qu'on va jusqu'au point de la consulter aussi à une étape cruciale après cette phase stratégique et suite à cette consultation selon les formes que nous déterminons ensemble.

Une autre question que nous aurons à nous poser, c'est la question d'une éventuelle adaptation du périmètre provisoire. Alors, attention là aussi qu'on soit très claire. Ce n'est pas un appel maintenant à sortir de l'assemblée constitutive déjà dès le premier soir, ni en cours de processus non plus. Mais là aussi c'est notre rôle, selon les résultats de la consultation, s'il devait y avoir de façon manifeste une divergence marquée sur la manière d'envisager la suite de la procédure ou la suite de cette fusion, cela serait l'occasion d'opérer une adaptation du périmètre provisoire : soit en autorisant une commune, à sa demande, de sortir du périmètre, soit au contraire - c'est aussi un élément qui pourrait ressortir de l'analyse de nos travaux - en incluant une nouvelle commune, que ce soit une commune observatrice ou une autre commune voisine du Grand Fribourg qui souhaiterait intégrer le périmètre. Ce serait adéquat et cohérent avec le concept de fusion tel qu'il a été pensé et élaboré.

### iii. Phase opérationnelle

**M. Carl-Alex Ridoré.** C'est seulement après cette phase stratégique, cette consultation et d'éventuelles adaptations du périmètre provisoire qu'on passerait à la phase dite plus opérationnel. Dans le fond, c'est les mêmes thématiques qui seraient prises mais cette fois qui seraient déclinées de manière plus précise, beaucoup plus pointue pour arriver à un véritable rapport technique opérationnel et à la rédaction de la

convention de fusion. Alors naturellement vous vous rappelez très bien ce que je vous ai dit il y a 10 min, à savoir que la loi n'exige que le deuxième élément, soit une convention de fusion. Toutefois, l'expérience montre que si l'on veut pouvoir convaincre les citoyens et les citoyennes, il faut pouvoir accompagner ce projet de documents qui expliquent les tenants et les aboutissants. C'est ce qu'on entend par ce rapport technique opérationnel. On décidera ce que l'on mettra comme éléments qui nous sembleront essentiels pour expliquer la teneur et la portée de nos travaux.

#### iv. Phase décisionnelle

**M. Carl-Alex Ridoré.** En théorie, c'est avec cette phase opérationnelle et donc l'élaboration de la convention de fusion que se termine le mandat de l'assemblée constitutive. Dans les faits, on verra et on fera preuve de créativité. Je peux imaginer que s'il y a un enthousiasme, j'espère qu'il y aura un enthousiasme débordant encore à l'issue de la phase opérationnel et que d'une manière ou d'une autre l'assemblée constitutive pourrait décider de continuer à s'impliquer dans la phase décisionnelle qui, elle, consistera naturellement à informer la population en vue du scrutin populaire, information que la loi confie notamment aux conseils communaux. Il faut dire que les conseils communaux ont la tâche légale d'organiser avant le scrutin une information spécifique à leur population. Naturellement, il est primordial de garder durant tous les travaux un lien très étroit avec les conseils communaux. Certains conseils communaux sont présentés ici par les membres du comité de pilotage provisoire, d'autres aussi au sein des membres de l'assemblée constitutive. Mais ce sera important aussi avec les autres qui ne sont pas représentés ici d'être là, main dans la main. Comme vous l'avez compris, à la fin leur position sera aussi un élément crucial avant le scrutin populaire.

#### v. Phase de réalisation

**M. Carl-Alex Ridoré.** Et enfin la phase de réalisation avec la mise en œuvre de la fusion qui elle appartiendra essentiellement aux nouvelles autorités. Comme vous êtes des élus particulièrement attentifs et sagaces, vous avez parfaitement remarqué que j'ai habilement exclu toute date sur le calendrier que je vous ai présenté. Naturellement, ce n'est pas un oubli mais c'est volontaire, même si vous retrouvez dans le rapport de mise sur pied une proposition de calendrier. C'est vraiment cela qui va dicter nos objectifs et la marche désirée de nos travaux. Il semblait aussi important pour le comité de pilotage provisoire d'être très au clair sur le fait que ce qui est important en premier lieu, c'est d'avoir un projet de qualité et que naturellement pour chacune des étapes nous prendrons le temps de faire ce qui a à faire pour chacune de ces étapes pour arriver justement à ce projet de qualité. S'il faut, à un moment donné, adapter la durée de l'une ou l'autre phase, c'est un point que nous pourrions discuter ensemble. Voilà pour ce qui est du calendrier des travaux. Sur ce calendrier des travaux, est-ce qu'il y a d'ores et déjà des questions ou des remarques de la part des membres de l'assemblée ?

**M. Daniel Blanc.** Je tiens à remercier Monsieur le Préfet ainsi que le comité de pilotage provisoire d'avoir créé les différents documents qui nous ont été transmis fin de janvier. C'est un travail conséquent qui a été réalisé très rapidement. Donc, un bravo aux personnes qui se sont investies pour la rédaction de ce document.

Pourtant, ce dernier me laisse quelque peu dubitatif. Après avoir parcouru et lu le rapport et le règlement, je me dis que la messe est presque dite et que nous sommes sur des rails et qu'il ne sera pas question d'en sortir.

Alors mon sentiment est malheureusement très négatif et pourtant je suis très favorable à la naissance d'une nouvelle ville dans ce magnifique canton de Fribourg. Mais j'ai l'impression très forte qu'avec le projet présenté, la majorité des citoyens de nos différentes communes vont exprimer un « non » sec et sonnante à ce projet de fusion.

En effet, dans le rapport et le règlement que nous avons reçus, tout correspond à une absorption par le grand des différents petits qui se situent autour. Ce sentiment est dû uniquement au fait que nous suivons les lois et règlements établis depuis plus de 40 ans avec quelques modifications pour intégrer l'aide à la fusion cantonale. En 2002, Matran et Villars-sur-Glâne avaient déjà réalisé une étude pour une éventuelle fusion de nos deux communes. A qui avait-t-on donné ce mandat d'étude ? A l'IHDEAP par Monsieur Soguel et Monsieur Léchet qui avaient rédigé un rapport très similaire à celui que nous avons reçu par courrier de la Préfecture.

Si notre assemblée veut la naissance de cette nouvelle ville, nous devons sortir de ces rails, innover, réfléchir et trouver des solutions, souvent législatives, à des problèmes qui préoccupent nos citoyens. Les solutions à trouver et à examiner sont nombreuses et nous nous devons de les trouver face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

1. Le problème fiscal : avoir une différence d'environ 20 cts entre nos communes, ce qui reviendra au final lors de la naissance de notre nouvelle commune à une diminution d'environ 10 cts pour certaines communes et une augmentation d'environ 10 cts pour d'autres, est impensable du jour au lendemain. Pourquoi ne pas prendre 10 ans pour que nous arrivions, chaque ancienne commune, au même taux en augmentant ou diminuant de 1 ct par année ?
2. La gestion politique : cette nouvelle commune doit avoir une vision innovante : un conseil communal et un conseil général bien évidemment. Mais pourquoi pas que chaque ancienne commune soit représentée par deux citoyens provenant de ladite ancienne commune et de créer une chambre des villages pendant cette période d'adaptation.
3. L'acceptation par les citoyens : nous pouvons créer cette nouvelle ville en 2022 avec un projet précis qui convaincra l'ensemble de nos citoyens ; mais nous devons intégrer dans notre convention de fusion que l'ensemble des citoyens de cette nouvelle commune, eux, devraient confirmer ce vote 10 ans plus tard. Et dans le cas contraire s'ils affirment leur décision, nous reviendrons à nos différentes communes existantes à l'heure actuelle.
4. Le personnel communal : il ne doit y avoir aucun licenciement mais une régulation par le non remplacement des départs naturels.
5. L'identité de chaque village : il devrait obligatoirement y avoir dans chaque village un dicastère majeur afin que ce dernier continue à vivre et ne devienne pas un quartier de notre nouvelle commune.
6. Il faudra pouvoir causer des différents défis financiers qu'aura à surmonter cette nouvelle commune, soit : les différentes caisses de pension avec leurs déficits à remonter, le nettoyage de la zone de « La Pillaz » ou encore les différents investissements sportifs et ceci avec une mobilité bien meilleure qu'à l'heure actuelle. Et ici nous aurons besoin du soutien du canton bien évidemment, mais également de toutes les structures para-communales existantes.
7. Et l'existence de certaines associations de communes, telle que l'Agglomération par exemple, devront peut-être être dissoutes pour mieux renaître.

L'ensemble de ces paramètres et de ces solutions éventuelles devrait être abordés et étudiés de manière approfondie afin que le citoyen de cette nouvelle commune se sente fier de cette naissance et non pas qu'il se sente absorbé par un grand « machin ».

Et dans ce rapport ainsi que dans le règlement, je ne sens pas cette volonté de créer quelque chose de nouveau. Quand tout est réglé d'avance et que les futures nominations sont déjà publiées dans la presse, je me sens devenir un mouton qui doit suivre et surtout ne pas faire de vagues....

Malgré tout, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. J'espère que ce carcan d'obligations et de règlements s'ouvre quelque peu et permette d'avancer vers la naissance d'une nouvelle commune et non pas vers l'absorption de diverses communes par un grand centre. C'est pourquoi je soutiendrai l'adoption du règlement au point 4b en espérant quelques modifications d'articles.

**M Carl-Alex Ridoré.** Je vous remercie Monsieur Blanc pour ces quelques remarques. Vous me permettrez d'être un tout petit peu taquin avec vous (comme on se connaît bien). C'est embêtant quand les choses sont déjà écrites à l'avance. J'imagine que votre discours a été écrit avant ce soir et, comme vous avez pu l'entendre tout à l'heure dans mon discours inaugural, bien au contraire, je vous invite à être créatif. Je vous invite, comme je viens de le dire, à faire fi du carcan, à sortir du cadre et à oser. Oser effectivement être innovant, créatif. Je crois que là-dessus on se rejoint tout à fait. Et comme je viens de le dire, c'était une volonté vraiment claire de ne pas nous enfermer ni dans un cadre légal, ni dans un règlement, ni non plus dans un calendrier trop étroit. Il faut qu'on se donne l'occasion, le temps d'innover là où c'est nécessaire, là où c'est possible. Il se trouve que, symboliquement, on se trouve dans la salle du Grand Conseil. Je profite aussi de ce symbole pour dire que, le cas échéant, si certaines des propositions qui pourraient naître des travaux de l'assemblée constitutive nécessitent par exemple une modification légale, ce sera aussi l'occasion d'interpeller la députation. Je suis en contact étroit avec nos députés qui suivent, qui s'intéressent beaucoup à notre fusion et cela pourrait être l'occasion - si c'est pertinent et si l'assemblée constitutive le souhaite - de proposer des modifications légales pour ne pas être contrecarré par rapport à des projets qui nous sembleraient importants mais qui ne correspondraient pas au cadre légal cantonal. Je vous invite à garder toutes les idées que vous avez proposées ici, respectivement à les faire vivre dans les différents groupes de travail dans lesquels vous serez représenté.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques par rapport à ce calendrier ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 3c « Enjeux et défis relatifs au contenu ».

### c. [Enjeux et défis \(cf. Rapport de mise sur pied, p. 7 à 16\)](#)

**M. Carl-Alex Ridoré.** Là aussi vous l'avez compris, je suis définitivement taquin ce soir, j'ai fait exprès d'écrire suffisamment petit pour que les défis ne semblent pas trop gros et que cela vous donne la motivation d'essayer de les surmonter. Blague à part, c'est vrai qu'effectivement un certain nombre de défis a été répertorié dans le rapport de mise sur pied. Ils se trouvent aux pages 13 à 15 de ce rapport de mise sur pied. Là aussi, il ne faut pas du tout y voir le fruit du hasard, mais vraiment la volonté de votre Président, mais plus largement aussi des membres du comité de pilotage provisoire, de vraiment travailler sans tabou dans le cadre de cette assemblée. On ne doit pas se le cacher, cela a aussi été écrit dans la presse récemment, il y a un certain nombre de sujets qui fâchent, il y a un certain nombre de sujets difficiles, voire très difficiles. Mais ces sujets-là, le comité de pilotage provisoire vous propose non pas de les aborder en fin de parcours, en les mettant dans l'intervalle sous le tapis en espérant qu'on va les



oublier, mais naturellement de les aborder dès le départ. D'où le fait effectivement que ces enjeux, plus d'autres auxquels on n'aurait pas pensé, vous seriez effectivement les relais pour les faire remonter pour qu'ils soient pris en compte dans les travaux dès cette phase dite stratégique.

Je crois que c'est à ce prix-là qu'on pourra, grâce aux apports des uns et des autres, essayer d'éliminer les éléments les uns après les autres, respectivement de trouver les solutions innovantes auxquelles Monsieur Blanc faisait très justement allusion tout à l'heure. Il y a des défis et des enjeux qui sont relatifs au contenu à la matière ; vous en avez cités quelques-uns : la Caisse de pension, La Pillaz, la fiscalité, l'identité, le bilinguisme ou encore d'autres. Mais plus largement que cela, je crois qu'on est aussi conscient, et je ne vais pas m'appesantir là-dessus parce que je sais que vous en êtes vous-même tout à fait conscients, c'est aussi une question d'attitude. L'attitude, l'état d'esprit dans lequel vont se dérouler ces travaux sera important pour la confiance mutuelle entre nous. Vous représentez des communes pour l'instant différentes. Vous représentez peut-être pour certains d'entre vous aussi des tendances politiques ou partisanes différentes. Et là aussi, il y a un travail d'apprivoisement à faire, respectivement un travail de confiance qui naturellement transpirera ou transparaîtra auprès de la population. Cet état d'esprit sera aussi un des indicateurs de l'enthousiasme que nous arriverons ou non à créer au sein de la population. Donc là aussi, je ne vais pas être moralisateur avec vous. Je sais que vous les connaissez. Je sais que vous en êtes conscients, mais c'était important pour moi et pour le comité de pilotage provisoire dès la première soirée d'insister sur l'importance de ces éléments qui ont un caractère peut être plus relationnel, voir pour certains émotionnel, mais qui sont d'autant plus importants quand le citoyen devra un moment mettre son bulletin dans l'urne. Ce sont souvent les tripes qui parlent et c'est important effectivement d'être vigilant sur ces différents éléments-là dès l'entame de nos travaux. Il y aurait beaucoup à dire sur chacun de ces enjeux. Je ne vais ni vous assommer, ni donner l'impression que certains sont importants en ne détaillant qu'un seul plutôt que d'autres.

J'ouvre directement la parole par rapport à ces enjeux et ces défis ou d'autres éléments importants qui vous sembleraient nécessaire de relever ici avant de passer à la phase décisionnelle de la soirée.

**M. Nicolas Schmidt.** J'ai un souhait, plutôt organisationnel pour cette liste des enjeux que je trouve très intéressante. Elle s'explique assez bien. Je ne vois pas encore forcément le lien entre tous ces enjeux et les groupes de travail. Je pense qu'il serait assez utile, par exemple pour l'identité linguistique, de savoir dans quel groupe de travail elle sera traitée ou s'il y en aura plusieurs qui devraient traiter de ce domaine pour vraiment pouvoir se concentrer après sur les thèmes qui sont les plus importants pour les groupes de travail et pas se chevaucher les uns des autres.

**M. Carl-Alex Ridoré.** La question s'est posée de savoir effectivement s'il était possible d'affecter certains défis à un certain groupe. Cela me semble difficile. Ils ont un caractère souvent transversal pour différents types de raisons. Je prends l'exemple de l'agglomération, dont tout le monde sait qu'elle a des tâches multiples dans de multiples domaines. Donc naturellement, la question du sort de l'agglomération suite à une fusion du Grand Fribourg ne concerne pas tel ou tel secteur, mais concerne autant la question de l'aménagement que la question de la mobilité ou le tourisme. Je ne vais pas faire la liste de toutes les tâches. Vous les connaissez aussi bien que moi. La question de l'identité se reflète probablement aussi dans plusieurs types de secteurs : culturel, ou encore scolaire, ne serait-ce que par la question du bilinguisme, dont je parlais tout à l'heure, pour ne donner que quelques exemples choisis. Cela me semble difficile, un

peu subjectif. Mais naturellement, dans chacun des groupes de travail, si vous pensez qu'il est concerné par un des sujets transversaux, naturellement vous êtes habilités à en parler. Nous ferons ensuite un travail de coordination pour savoir si un des groupes de travail doit être pilote par rapport à tel ou tel domaine. C'est différent avec certaines questions qui sont un peu plus spécifiques ou un peu plus sectorielles. Je pense typiquement à la question de la bourgeoisie ou des bâtiments administratifs qui seront dédiés à un groupe de travail précis.

D'autres questions ou remarques concernant ces enjeux ? Cela ne semble pas être le cas.

## 4. Organisation de l'Assemblée

---

**M. Carl-Alex Ridoré.** Nous pouvons donc passer au point 4 de notre ordre du jour « Organisation de l'assemblée ». Les points relatifs à cette organisation se situent dans le rapport de mise sur pied, aux pages 17 à 26 ainsi que dans l'annexe. L'idée générale, vous l'avez compris, c'est que naturellement les éléments essentiels soient discutés et tranchés ici en assemblée constitutive, en assemblée plénière. Mais il semblait utile de structurer un petit peu les travaux avec d'une part un comité de pilotage dont la tâche sera, comme son nom l'indique, de piloter et d'assurer la coordination des travaux et d'autre part un certain nombre de groupes sectoriels. L'idée est que chacun d'entre vous se retrouve dans un, voire plusieurs groupes de travail avec l'appui, quand c'est nécessaire, de différents mandataires externes. J'y reviendrai tout à l'heure. Vous trouvez un organigramme dans votre rapport qui pose, de façon générale, la structure de travail que nous vous proposons.

### a. Désignation de scrutateurs provisoires

**M. Carl-Alex Ridoré.** Avant de passer à l'adoption du règlement d'organisation, je désigne des scrutateurs provisoires, le temps de se donner la base réglementaire pour désigner des scrutateurs définitifs. De façon totalement arbitraire, je me tourne vers Monsieur Charles de Reyff et Monsieur François Roubaty pour leur proposer d'être l'un et l'autre scrutateurs provisoires. Je ne les ai pas questionnés avant. Vous pouvez faire une objection formelle. Elle sera protocolée ! Ce n'est pas le cas. Merci beaucoup. Et si vous pouvez vous charger du rang du comité de pilotage ici et cette rangée-là à ma gauche et Monsieur Roubaty le reste de la salle. Est-ce que vous acceptez cette mission ? Merci pour votre engagement pour la fusion du Grand Fribourg !

### b. Adoption du Règlement d'organisation de l'Assemblée constitutive

**M. Carl-Alex Ridoré.** J'aimerais faire quelques précisions initiales. Tout d'abord, j'ai remercié tout à l'heure Monsieur Mutrux, chef du Service des communes. Mes remerciements s'étendaient à l'ensemble du Service des communes qui nous a appuyés à différents moments, notamment par rapport à ce règlement d'organisation. Une analyse est en cours au Service des communes. Selon les premiers retours informels, il semble que le règlement ne soulève pas de problèmes légaux majeurs. Par contre, il y a encore quelques questions un peu plus techniques qui nécessitent une analyse complémentaire, notamment en ce qui concerne les voies de droit. Vous aurez remarqué qu'il n'y a pas de voies de droit qui sont indiquées. La question de savoir qui est l'autorité de recours contre une éventuelle décision de l'assemblée constitutive. Une question qui n'est pas aussi simple que cela et qui ne relève pas de notre propre désir. Ce n'est pas nous qui décidons de dire si l'autorité de recours pour nous ce sera le Préfet de la Glâne ou plutôt le Tribunal cantonal. C'est donc cette analyse qui est en cours et en fonction de cette analyse, l'idée est de vous proposer lors de la prochaine séance des éventuels amendements du règlement d'organisation. Il y a aussi un autre point où il y a une analyse en cours au niveau du comité de pilotage provisoire, c'est la question du secrétariat des groupes de travail. Il est prévu que la Préfecture assure le secrétariat de l'assemblée plénière ainsi que du comité de pilotage. Par contre, pour les groupes de travail ne serait-ce que par leur nombre, la fréquence de leur réunion et par le risque qu'il y en ait plusieurs en même temps, il ne sera pas possible à mon Conseiller juridique, Monsieur Roeske, de se dédoubler. Les réflexions du

comité de pilotage provisoire vont vers d'autres formes d'appui à travers notamment des mandats externes prévus dans le budget, je vous rassure, la raison pour laquelle il faut encore affiner ces éléments-là avant de pouvoir être définitif. Pour ces motifs, on vous propose ce soir d'adopter le règlement d'organisation et de revenir peut être avec certains toilettages ponctuels lors de notre prochaine séance.

Pour pouvoir le faire, le comité de pilotage vous proposera tout à l'heure d'introduire la possibilité de modifier le règlement avec l'ajout d'une lettre h à l'article 3 al. 2 de notre règlement d'organisation. Je vous ferai la formulation tout à l'heure. Et une deuxième proposition c'est de faire un renvoi général à la loi sur les communes pour tous les cas où il y aurait des lacunes. On n'a peut-être pas pensé à certains points et il nous semblerait nécessaire de compléter le règlement par l'introduction d'un nouvel alinéa disant « en cas de lacune du règlement c'est la loi sur les communes qui s'applique par analogie ». Voilà les remarques préliminaires que je souhaitais vous faire. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces précisions préliminaires ?

**M. Frédéric Clément.** En ce qui concerne l'adoption du règlement d'organisation de l'assemblée constitutive, je souhaite que l'on procède à la lecture du règlement, article par article et que l'opportunité soit offerte aux délégués de proposer d'éventuels amendements. Au cas où certains articles devaient faire l'objet d'amendements, je demande à ce que l'assemblée soit amenée à se prononcer sur les propositions de modification.

**M. Carl-Alex Ridoré** Naturellement, on va faire une lecture du règlement. Si vous souhaitez une lecture article par article, on le fera. Mais j'avais plutôt prévu, là où c'est opportun de le faire, article par article et là où il y a en apparence moins de problèmes ou de questions de le faire par chapitre. En l'occurrence, il n'y a pas un nombre trop important d'articles donc je peux tout à fait me rallier à votre proposition s'il n'y a pas de contre-proposition.

Avant de rentrer dans la lecture à proprement parler du règlement, est-ce qu'il y a d'autres questions préliminaires ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc procéder, avec tout d'abord les dispositions générales.

**Article 1<sup>er</sup> :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Comme indiqué plus tôt, la proposition serait de conserver l'article 1, alinéa 1 « Le présent règlement définit l'organisation et le fonctionnement de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg ainsi que les relations de celles-ci avec les autorités, services de l'Etat et des communes » inchangé et d'introduire un nouvel alinéa 2 qui dirait « Pour toutes les questions non réglées par le règlement, la loi sur les communes s'applique par analogie ».

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques par rapport à cet article 1 y compris l'alinéa 2 nouveau ?

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Article 1<sup>er</sup> nouveau :

1. Le présent règlement définit l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg ainsi que les relations de celles-ci avec les autorités, services de l'Etat et des communes.
2. Pour toutes les questions non réglées par le règlement, la loi sur les communes s'applique par analogie

**Article 2 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Il traite de la composition de l'assemblée constitutive. Y a-t-il des questions ou des remarques concernant cet article ?

**M. Nicolas Schmidt.** C'est une clarification que je vous demande. Selon ce premier alinéa, en fait vous n'êtes pas membre de l'assemblée et vous n'auriez pas le droit de vote sauf en cas d'égalité de voix. Est-ce que c'est juste ?

**M. Carl-Alex Ridoré.** Je ne me suis pas posé la question. Cela ne me dérange pas de ne pas voter. Je pars de l'idée que toutes les décisions seront prises de façon consensuelle et unanime. On va clarifier ce point avec le Service des communes d'ici la prochaine fois. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

**Article 3 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Comme je vous le disais, la proposition serait de rajouter à l'alinéa 2 une nouvelle lettre h dans les compétences. Donc « L'assemblée constitutive exerce également les attributions suivantes : h) elle adopte ou modifie le règlement d'organisation ». Des questions ou des remarques concernant cet article 3.

**M. Laurent Dietrich.** J'ai une proposition ou modification de la lettre g), à savoir « elle élit parmi les membres du comité de pilotage deux vice-président(e)s de l'assemblée constitutive et un(e) vice-président(e) du comité de pilotage ».

**M. Carl-Alex Ridoré.** Est-ce que vous voulez bien expliciter ?

**M. Laurent Dietrich.** Nous sommes une assemblée qui est relativement importante. Il peut arriver aussi qu'elle se réunisse de manière fréquente, il peut arriver que le ou la vice-président(e) soit absent(e). Il y aura probablement beaucoup de travail à faire en tant que vice-président(e). Je trouve qu'il serait intéressant d'en avoir deux en l'occurrence. Cela se fait dans de nombreux législatifs. Cela permettrait aussi, par ailleurs, d'avoir différentes possibilités ou de candidatures, diverses et variées.

**M. Carl-Alex Ridoré** Je vous ai compris. Pouvez-vous reformuler afin que je sois sûr de la formulation.

**M. Laurent Dietrich.** Je répète et précise encore, parce que j'aimerais biffer quelque chose. « Elle élit deux vice-président(e)s de l'assemblée constitutive ». Ce serait cela la modification.

**M. Carl-Alex Ridoré** « Et un(e) vice-président(e) du comité de pilotage »

**M. Laurent Dietrich.** Exact

**M. Carl-Alex Ridoré.** Je vous ai compris.

**M. Daniel Blanc.** Dans le même article, c'est au niveau de la formulation. J'avais prévu plus « elle élit parmi les membres du comité de pilotage un(e) vice-président(e) de l'assemblée constitutive et un(e) deuxième vice-président(e) de l'assemblée ayant été élu par les citoyens d'une commune ». Ce qui revient au même si on enlève les membres du comité de pilotage.

**M. Carl-Alex Ridoré.** J'en déduis que vous vous ralliez à la proposition de Monsieur Laurent Dietrich.

**M. Daniel Blanc.** Non, ce n'était pas la même chose, je ne crois pas que je me rallie. Personnellement, je préférerais qu'il y ait un membre du comité de pilotage comme vice-président(e) de l'assemblée et un(e) deuxième vice-président(e) qui ont été élus par les citoyens d'une commune et qui n'ont pas été désignés par un exécutif.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Je me tourne vers les membres du Comité de pilotage. J'essaie d'interpréter ce que je comprends des signaux du comité de pilotage provisoire. J'ai l'impression que comme moi vous n'aurez pas d'objections majeures à la proposition de Monsieur Laurent Dietrich qui aurait en plus l'avantage d'une plus grande clarté, me semble-t-il, faciliter de rédaction et en l'occurrence j'ai pleine confiance quant au fait que le résultat final sera celui que vous souhaitez aussi. Est-ce qu'il y a des objections par rapport à la proposition qui a été formulée par Monsieur Laurent Dietrich. Ce n'est pas le cas. Est-ce que je peux considérer qu'elle est adoptée tacitement. Pouvez-vous la reformuler une dernière fois ?

Je la reformule pour vous : alinéa 2 « Elle exerce également les attributions suivantes : lettre g) elle élit deux vice-président(e)s de l'assemblée constitutive et un vice-président(e) du comité de pilotage. ».

Pas d'autres propositions. La proposition est donc acceptée.

Article 3 nouveau :

1. L'Assemblée constitutive exerce les compétences qui lui sont conférées par la loi.
2. Elle exerce également les attributions suivantes :
  - a) elle approuve le procès-verbal de ses séances ;
  - b) elle élabore le projet de convention de fusion et prend l'ensemble des décisions y relatives ;
  - c) elle peut modifier le périmètre provisoire déterminé par le Conseil d'Etat ;
  - d) elle détermine, sur proposition du Comité de pilotage, les indemnités allouées aux membres du Comité de pilotage et des groupes de travail ;

- e) elle décide du budget, approuve les comptes et fixe le montant des indemnités prévues à l'article 33 du présent règlement ;
- f) elle décide de la répartition des tâches entre ses différents organes ;
- g) elle élit deux vice-président(e)s de l'assemblée constitutive et un vice-président(e) du comité de pilotage.
- h) elle adopte ou modifie le règlement d'organisation.

#### **Article 4 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Y a-t-il une demande de prise de parole ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 4 est adopté à l'unanimité.

#### **Article 5 :**

**M. Laurent Dietrich.** J'ai un problème fondamental avec la composition de cet article, notamment à la lettre b). Vous proposez après la phase stratégique de définir un taux d'impôt approximatif. Or, dans la philosophie même le taux d'impôt devrait être consécutif aux réflexions concernant les prestations de la commune. Il est extrêmement difficile d'établir une vision stratégique à un niveau élevé et de déterminer un taux d'impôt qui ne sera de toute manière pas celui qui sera dans la convention, cela on le sait déjà aujourd'hui. Or, il y aura un effet de communication extrêmement fort, on le sait aujourd'hui, sur ce taux d'impôt. J'ai l'impression que nous devons communiquer d'abord à la population ce que cette nouvelle commune pourra leur offrir. Tout ce qui sera postérieur à la communication de ce taux d'impôt sera de moindre importance. On le sait. Je proposerais donc de tracer cette lettre b). Le cas échéant, si le groupe « Finances » peut déjà proposer, à la fin de cette phase stratégique, une solution qui tient la route, il pourrait le faire. Mais il ne faut pas l'obliger dans le règlement, pour toutes les conditions que je vous ai nommées. Je verrais assez, dans la réflexion financière, d'abord rassembler toutes les finances communales et faire une sorte de plan consolidé. Déjà là, on aura une information très importante et cela peut prendre du temps. Ensuite, modifier les paramètres selon les décisions de prestations que l'assemblée voudra donner à ses citoyens, ensuite calculer l'impôt et ensuite seulement prévoir aussi une phase complémentaire qui pourrait être une demande de financement supplémentaire. Mais, j'ai l'impression que ces travaux doivent se faire selon cette séquence et j'aurais vraiment de la peine à donner un taux d'impôt approximatif qui aura un effet de communication, positif ou négatif peu importe, mais qui aura un effet qu'il sera très difficile de corriger même si on dit qu'il est approximatif.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Y a-t-il des interventions sur la position de Monsieur Laurent Dietrich ?

**M. Dominique Romanens.** Je réagis, à chaud, à la proposition faite. Le fait de supprimer ce point b) me paraît quand même délicat puisque dans la phase stratégique je pense que le groupe de travail « Finances » aura sûrement déjà la tâche de faire la consolidation. Dans cette phase stratégique, il y aura aussi la vision, les idées, des projets ou des projets fédérateurs qui quand même auront automatiquement des conséquences financières qui ne pourront pas être précises, mais le cacher d'entrée à la population dans le

cadre d'un vote consultatif me paraîtrait aussi dangereux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le mot « approximatif » est apparu.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Je vous confirme qu'effectivement c'est la réflexion qu'on a eue et on a vu les deux écueils : Comme le relève Monsieur Dietrich, quelque soit ce que l'on dit, que ce soit clair ou pas, cela a un effet d'annonce qui est très difficile ensuite de corriger. Mais à l'inverse, aller en phase de consultation sans donner une information aussi essentielle que celle-ci et que beaucoup de gens attendent, nous semble aussi un aspect problématique. Effectivement, le but de la formulation était d'essayer de s'approcher d'une formulation qui laisse une certaine marge de manœuvre. Maintenant, je comprends votre proposition.

**M. Laurent Dietrich.** Vous permettez juste de réagir. On part du principe qu'on fait une consultation. Or, c'est possible d'en faire une, mais on va le faire si on a besoin d'en faire une. Ce n'est pas un principe établi. D'ailleurs c'est marqué « si l'assemblée le décide ». On fera une consultation quand on sera prêt de faire une consultation. Moi, je suis d'accord de garder l'aspect stratégique ou opérationnel. Cela me semble intéressant comme approche, mais j'ai expliqué les conséquences possibles de cette communication. En effet, s'il y a une consultation, le taux d'impôt doit y être. Par contre, on n'est pas sûr qu'on va le faire. Et encore une fois ce n'est pas en enlevant cette lettre que l'on ne va pas communiquer sur le taux d'impôt. Mais ce que je n'aimerais pas, c'est forcer le fait qu'à un certain moment on doit sortir un taux d'impôt. Et cela me semble très problématique.

**M. Carl-Alex Ridoré.** La discussion se poursuit. Je ne vois pas d'autres mains qui se lèvent. Pour ma part, je pourrais suivre la proposition formulée par Monsieur Laurent Dietrich, mais à une seule condition dans une seule perspective : c'est qu'effectivement on soit tous très au clair sur le fait que ce n'est pas parce que cela ne figure pas que c'est interdit au groupe de travail de travailler là-dessus, respectivement qu'on s'interdit, le cas échéant, de formuler un taux approximatif et notamment en cas de consultation. Si cela est absolument clair pour l'ensemble des membres de l'assemblée consultative, pour les raisons évoquées par Monsieur Laurent Dietrich, je suis prêt à le faire. Une autre manière d'arriver au même résultat, c'est de trouver une autre formulation, du style « pour ce faire dans la mesure du possible l'assemblée fixe le nom et l'armoirie de la nouvelle commune, le taux d'imposition ». Cela indique que si c'est possible de le faire on le fait et si ce n'est pas possible ou pas adéquat on ne le fait pas. L'avantage serait d'un peu plus structurer les travaux, en disant c'est vers cela qu'on veut aller. En termes de communication, cela me semble un tout petit peu plus facile que de simplement biffer, ce qui peut donner l'impression qu'on veut cacher quelque chose. Même si je comprends que ce n'est pas votre objectif.

**M. Christa Mutter.** Je proposerai simplement pour laisser une trace de nos discussions de remplacer cet alinéa b) par une phrase du style en s'inspirant de la lettre c) « l'assemblée constitutive fixe notamment b) les grands traits des prestations et le cadre financier ».

**M. Antoinette de Weck.** Je partage l'avis de mon collègue Laurent Dietrich. Je pense que c'est très difficile de déjà fixer le taux d'impôt alors que c'est dans la phase opérationnelle qu'on devra élaborer le plan financier. On l'a vu pour la Ville de Fribourg, on a augmenté nos impôts parce que l'on a fixé les besoins scolaires et c'est ce qui a justifié la hausse d'impôt. Ce taux d'impôt va focaliser toute l'attention, en tout cas de beaucoup de citoyens de nos communes. Si on dit un taux trop élevé, il va rebuter certain. Si on dit un taux trop bas, on va dire qu'on est des menteurs. Je crois que la formulation proposée par Madame Christa Mutter est juste. On veut que le groupe « Finances » s'applique à déterminer les règles, le cadre



financier et si possible, à fixer un taux d'impôt mais en précisant pas seulement « approximatif » en disant dans quelle mesure on peut le fixer mais aussi peut être de ne pas être capable de le fixer encore puisque d'après l'agenda cette phase stratégique devrait arriver à la fin de l'année, je crois. Comment voulez-vous déjà, à la fin de l'année, avoir fait le tour des charges et des prestations que l'on a l'intention de donner à cette commune ? Sans parler aussi des infrastructures. Il y a des communes qui sont en avance sur certaines infrastructures, d'autres pas. Tous ces éléments font que c'est juste impossible, en tout cas pour la fin de l'année, de fixer ce taux d'impôt.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Je repasse la parole à Madame Christa Mutter pour reformuler sa proposition et ensuite à Monsieur Laurent Dietrich pour dire s'il peut s'y rallier.

**M. Christa Mutter.** Ma première idée était « les grands traits des prestations et de leur cadre financier ou des moyens financiers. »

**M. Laurent Dietrich.** Je pourrai m'y rallier, mais je préférerais la première version « du cadre financier ». Cela veut dire dans ce cas que l'on va donner une information financière. On verra à quel stade sera le groupe de travail. En effet, une information financière est quand même nécessaire à mi-parcours. Par contre, si on parle des moyens financiers là on ne parle que des charges. Or, le taux d'impôt signifie des recettes et peut être que l'on devra quand même communiquer le taux d'impôt. Si l'on prend cette première version, je peux m'y rallier.

**M. Dominique Romanens.** J'aimerais aussi revenir sur la première partie de la nouvelle proposition de Madame Christa Mutter qui est essentielle. Si je prends la lettre c) « Les grands traits de l'organisation politique administrative » cela me paraît trop restreint pour une phase stratégique. Il y aura aussi un élément, comme vous l'avez dit, ou quelque chose à formuler sur une vision ou sur des projets ; quelque chose qui va effectivement définir vraiment cette phase stratégique.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Sur la base des discussions que nous avons menées jusqu'ici, je vous proposerais effectivement de s'en tenir à la formulation suivante : « b) les grands traits des prestations et du cadre financier ». Est-ce qu'il y a une objection à cette formulation ? Cela ne semble pas être le cas. Elle est adoptée. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 5 est adopté avec la modification précitée de la lettre b).

Article 5 nouveau :

1. La phase stratégique a pour objectif de déterminer les contours généraux de la future commune fusionnée et de la convention de fusion. Pour ce faire, l'Assemblée constitutive fixe notamment :
  - a) le nom et les armoiries de la nouvelle commune ;
  - b) les grands traits des prestations et du cadre financier ;
  - c) les grands traits de l'organisation politique et administrative de la nouvelle commune.
2. La phase stratégique débouche sur la rédaction d'un concept de fusion.

**Article 6 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Y a-t-il des questions ou des remarques ? Cela n'est pas le cas. L'article 6 est adopté.

**Article 7 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Y a-t-il des questions ou des remarques ? Cela n'est pas le cas. La discussion est close. L'article 7 est adopté. Je vous rappelle que vous avez la possibilité de modifier le règlement une autre fois.

**Article 8 :**

**M. Giordano Bizzozero.** A mon avis, il n'est pas clair qui choisit les membres de la délégation. Pour cette raison, je propose d'ajouter un alinéa 4 « L'assemblée constitutive élit ses délégués ».

**M. Carl-Alex Ridoré.** C'était volontairement qu'il n'y avait pas de précision claire parce que la délégation n'est pas, contrairement aux autres, un organe en tant que tel. Elle n'a pas de compétence ou une tâche décisionnelle particulière. Le désavantage que je vois au fait de dire que c'est l'assemblée qui désigne ses représentants, c'est que, précisément, c'est un mécanisme où il faudra pas mal de souplesse y compris temporel dans la réactivité, par exemple si tout d'un coup il y a besoin de rencontrer le Conseil d'Etat. En fonction des thèmes et des objets, peut-être c'est pertinent que ce soit une délégation composée de certains membres de certains groupes de travail et dans un autre cas ou pour une autre question, d'autres membres d'un autre groupe de travail ou du Copil. C'est pour cela que je proposerais, si c'est en ordre pour vous, de garder volontairement ici à cet article 8 une plus grande flexibilité. L'idée s'est vraiment qu'en fonction des travaux et des besoins qui vont ressortir ce soit peut-être une fois le président du groupe « Finances » ou la présidente du groupe « Ecoles » qui vont rencontrer le Conseil d'Etat. Une autre fois se sera plus pertinent que ce soit un membre du groupe « Technique » et un membre du comité de pilotage. Il faudrait un peu plus de souplesse. Si on élit maintenant des délégués et si on dit que ce sera toujours Madame Berset et Madame Gumy pour tout et bien à un certain moment, malgré leurs très grandes qualités, on se dira c'est dommage Monsieur Bizzozero aurait été plus adapté pour cette thématique-là. Voilà ma réaction spontanée. Je vous repasse la parole.

**M. Giordano Bizzozero.** Personnellement, je comprends que vous avez besoin de souplesse pour ce genre de délégation, mais j'aimerais avoir de la transparence dans le choix de cette délégation. Au moins quelques éléments supplémentaires pour comprendre comment vous allez choisir ces personnes.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Est-ce que cela vous convient si on met cela dans la liste des points à clarifier d'ici le 6 juin et on revient avec une proposition de formulation claire.

**M. Giordano Bizzozero.** J'accepte.

**M. Carl-Alex Ridoré.** S'il n'y a pas d'autres questions, nous sommes maintenant dans le chapitre 2 « Organes et attributions ».

**Article 9 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** J'ouvre la discussion sur cet article 9.

**M. Charles de Reyff.** Au point i), il est précisé que le président est en charge des relations publiques et de la communication. C'est le seul endroit où on parle de la communication. On précise la publicité des débats, mais on n'en parle pas. Par exemple au niveau des groupes de travail, contrairement à ce qui se fait au Grand Conseil ou les groupes de travail respectivement les commissions ont une compétence de communication d'informer le grand public et les médias de leurs travaux. Je ne fais pas de proposition. Je voulais seulement qu'il soit clair aujourd'hui que seul le président peut communiquer, pour éviter après à futur, puisque ce n'est pas indiqué dans le règlement, que des commissions de manière « sauvage » puissent communiquer à l'extérieur l'état de leurs travaux ou de leurs décisions. Ou bien c'est implicite ou bien alors on reprecise les choses au chapitre des groupes de travail.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Je confirme que c'était effectivement l'esprit de la règle. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Nicolas Schmidt.** Je n'ai pas tout à fait compris pour les groupes de travail. Qui aurait le droit de communiquer ?

**M. Carl-Alex Ridoré.** Les groupes de travail, contrairement à l'assemblée constitutive qui est publique, ne sont pas publics. L'idée est qu'il n'y ait pas de communication spécifique de la part des groupes de travail à l'intention du public, parce qu'effectivement le but s'est que la primeur de l'information soit donnée à l'assemblée constitutive. Le but est en outre d'éviter des communications non coordonnées durant les travaux.

**M. Giordano Bizzozero.** Est-ce que la communication entre les groupes de travail est permise ?

**M. Carl-Alex Ridoré.** Oui évidemment

#### **Article 10 :**

**M. Sébastien Dorte.** Une petite précision : en cas d'absence ou d'empêchement le président est remplacé par l'un(e) de ses vice-président(e)s ? Il me semble que vous en aurez plusieurs.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Oui, je suis d'accord. On précisera le moment venu l'ordre de préséance entre les vice-présidents ou vice-présidentes. Avec cette modification, l'article 10 est adopté.

Article 10 nouveau :

En cas d'absence ou d'empêchement, le président est remplacé par l'un(e) de ses vice-président(e)s.

#### **Article 11 :**

**M. Laurent Dietrich.** Je crois que vous alliez le dire. Là, comme à l'article 2, il faut faire la modification « Le Bureau est composé du président, du vice-président du Comité de pilotage et des vice-président(e)s de l'Assemblée constitutive ». Je suppose que cela sera ensuite vérifié dans tout le règlement.

**M. Carl-Alex Ridoré.** De façon générale, nous ferons un toilettage complet du texte pour adapter partout où c'est nécessaire le fait qu'il y a deux vice-président(e)s de l'assemblée constitutive qui sont désormais prévus. Avec cette réserve respectivement cette promesse, l'article 11 est adopté.

Article 11 nouveau :

1. Le président peut s'appuyer sur un Bureau qui l'assiste dans la préparation et le suivi des travaux du Comité de pilotage et de l'Assemblée constitutive ainsi que dans l'ensemble des aspects relatifs à la communication du projet.
  
2. Le Bureau est composé du président, du vice-président du Comité de pilotage et des vice-président(e)s de l'Assemblée constitutive. Il tranche les contestations relatives à la procédure.

**Article 12 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Y a-t-il des questions ou des remarques ? Cela ne semble pas être le cas. L'article 12 est adopté.

**Article 13 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. Laurent Dietrich.** Dans la lecture de l'ensemble du règlement, il y a un moment où les tâches du groupe de travail s'étendent dans le rapport. Or, je trouverais intéressant que le comité de pilotage fournisse une trame pour ce rapport. Je l'aurais proposé comme tâche mais cela peut aussi être « s'acquiesce des tâches dont ils sont dévolues ». Je ne sais pas comment vous voulez procéder. Sinon j'ajouterai une lettre h) « fournit une trame uniforme pour les rapports des groupes de travail » (cf. art. 32).

**M. Carl-Alex Ridoré.** Sur l'objectif, je le partage totalement et je sais que le comité de pilotage provisoire le partage également. Maintenant la question est de savoir s'il doit arriver à l'objectif que vous recherchez en modifiant l'article dans ce sens-là ou par un autre moyen ? Et dans les autres moyens, c'est notamment la question, sur laquelle on reviendra plus tard, des mandats qui seront donnés, notamment le mandat d'expert en accompagnement de fusions de communes. L'idée du comité de pilotage provisoire s'était plutôt que ce soit dans le cadre de l'appel d'offre pour le mandataire d'accompagnement que soit précisé le rôle de cet accompagnant d'assurer cette cohérence entre les différents groupes de travail et d'assurer justement cette cohérence de trame par une structure, une structuration logique identique. Raison pour laquelle je trouverais dommage de dire maintenant que c'est au comité de pilotage de donner une trame, avec le risque que la trame ne corresponde pas à la méthodologie du mandataire que l'on ne connaît pas encore. Mais l'objectif est le même.

**M. Christa Mutter.** J'élargirais un peu la proposition puisqu'on a aussi discuté du secrétariat de ces groupes de travail qui nous faisait quelques soucis pratiques. J'aimerais bien qu'on dise, en lettre h) « le comité de pilotage soutient l'organisation des groupes de travail ». Cela comprendrait fournir des documents, assurer

le secrétariat, organiser le secrétariat, soit lui-même ou par des mandats mais que les groupes de travail peuvent demander au comité de pilotage de fournir certaines prestations.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Cela me convient et manifestement le comité de pilotage provisoire est favorable à votre proposition. Monsieur Laurent Dietrich cela couvre-t-il ce que vous cherchez ? C'est le cas. On rajoutera donc une lettre h).

**M. Marcel Jaquier.** Le point b), il désigne les membres du groupe de travail en veillant à ce que chaque commune soit représentée. C'est en veillant dans la mesure du possible ou c'est en veillant obligatoirement ?

**M. Carl-Alex Ridoré.** Je mets votre question en suspens. Je termine la première question parce que l'on part dans une autre direction. Pour ce qui est de la lettre h) complémentaire on est d'accord sur l'idée que « le comité de pilotage soutient l'organisation des groupes de travail ». Tout le monde peut se rallier à cette proposition. Il n'y a pas d'objections. Elle est adoptée.

Pour ce qui est de la question de Monsieur Marcel Jaquier : oui dans la mesure du possible. Cela revient après dans d'autres articles sur la composition en tant que telle des groupes de travail. L'idée est la suivante : il y a 9 communes, il y a 9 places dans les groupes de travail. Il me semble essentiel de viser d'avoir un représentant de chaque commune dans chacun des groupes de travail. L'exception qu'on imagine est de deux sortes : c'est soit effectivement s'il y a des bonnes raisons à un moment donné de prévoir l'adjonction d'un membre supplémentaire d'aller au-delà de 9 parce que dans telle ou telle situation deux représentants d'une commune serait super-pertinent pour une raison x ou y. C'est un élément qu'on pourrait discuter. L'autre cas de figure concerne les communes qui ont moins de représentants, qui en ont 3. Dans ce cas, cela signifie en clair que vous êtes censés vous retrouver dans 3 groupes de travail. Je ne vous cache pas qu'on fera une application très parcimonieuse de l'exception mais le cas échéant l'idée pourrait être, le règlement le permet, de dire il y a un autre représentant de la commune, par exemple un conseiller communal qui n'est pas membre de l'assemblée constitutive si vraiment il n'y a pas les forces ou la disponibilité au sein des représentants élus de l'assemblée constitutive. Le règlement permet de compléter dans ce cas de figure-là avec un autre représentant de l'assemblée constitutive.

Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant cet article 13 ?

**M. Mirjam Ballmer.** J'ai juste une question pour l'alinéa 3 : s'il ne faut pas fixer un minimum de membres présents pour un quorum ?

**M. Carl-Alex Ridoré.** Vous auriez une proposition ?

**Mme Mirjam Ballmer.** La moitié plus 1.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Nous formulerons une proposition dans ce sens. S'il n'y a pas d'autres questions, l'article 13 est donc adopté avec ses modifications.

Article 13 nouveau :

1. Le Comité de pilotage a les attributions suivantes :
  - a) il conduit, coordonne et planifie les travaux relatifs à l'élaboration de la convention de fusion et en assure l'avancement conformément à la planification établie par ses soins au démarrage du projet ;
  - b) il désigne les membres des groupes de travail en veillant à ce que chaque commune soit représentée dans chaque groupe ;
  - c) il approuve le procès-verbal de ses séances ;
  - d) il prépare les objets à traiter par l'Assemblée constitutive ;
  - e) il convoque les délégués pour chaque séance plénière ;
  - f) il préavise à l'intention de l'Assemblée constitutive les résultats des groupes de travail et formule toutes propositions relatives au projet de convention de fusion ;
  - g) il s'acquitte des tâches qui lui sont dévolues en propre, en particulier l'élaboration de propositions relatives au nom de la commune et à ses armoiries, ainsi que de toutes les tâches qui ne sont pas dévolues à un autre organe ;
  - h) le Comité de pilotage soutient l'organisation des groupes de travail.**
2. Le Comité de pilotage peut, dans les limites budgétaires, engager le personnel et attribuer les mandats externes nécessaires au bon fonctionnement de l'Assemblée constitutive.
3. Il prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président départage.

**Article 14 :**

**M. David Papaux.** Je vois que l'on compte les suffrages de vote à main levée. On est dans une salle équipée du vote électronique. Ne serait-ce pas plus simple d'utiliser le vote électronique ?

**M. Carl-Alex Ridoré.** Logistiquement, il faut que le personnel adéquat soit présent, ce qui n'est pas forcément facile ou prévu étant donné que la salle est beaucoup occupée pour d'autres séances aussi. C'était une des raisons qui fait que, en discussion avec le secrétariat du Grand Conseil, l'idée était de renoncer au vote électronique. L'autre élément, mais j'anticipe sur une information que j'allais vous donner tout à l'heure, c'est que, comme les députés parmi vous le savent et aussi les conseillers généraux, les travaux de la présente salle ne permettront pas de siéger au-delà d'une certaine date, pas encore fixée de manière définitive. Cela veut dire qu'à un moment ou un autre nous devons déménager ailleurs et je ne sais pas s'il y aura le vote électronique là où on ira. Je peux en douter. C'est pour cette raison-là qu'on était parti plutôt sur la version « vote à main levée ». Est-ce que vous avez une proposition, une formulation ? Ou est-ce que j'ai répondu à votre question ?

**M. David Papaux.** Oui, vous avez répondu à ma question. Cela semble tout à fait cohérent de ne pas procéder au vote électronique.

**M. Nicolas Schmidt.** J'espère que l'on va faire aussi un voyage de commune en commune et que l'on va pouvoir aussi siéger dans les autres communes et pas seulement ici.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Ce sera l'occasion. Je profite pour dire aussi, et j'anticipe à nouveau sur une autre information, que s'agissant des groupes de travail, c'est une des choses que l'on avait imaginé : la liberté de chaque groupe de travail de choisir le lieu où il siège. Les groupes de travail doivent profiter de diversifier leur choix. Le comité de pilotage provisoire a par exemple tenu ses 6 séances chaque fois dans des communes différentes. On a fait le petit voyage dont vous nous parliez.

**M. Charles de Reyff.** Je reviens sur l'intervention de mon collègue Monsieur Papaux. Pourquoi ne pas mettre les deux possibilités. Il suffit que l'on se retrouve dans une salle où l'on peut utiliser un vote électronique. On sait que dans d'autres parlements cela a posé beaucoup de problèmes. Plutôt que de devoir modifier le règlement mettons directement « à main levée ou par tout autre moyen informatique ». Je vous laisserai trouver une formulation. En fait on est ouvert. Qui peut le plus peut le moins.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Cela me paraît totalement correct. Est-ce qu'il y a des objections à la proposition de Monsieur Charles de Reyff ?

**M. Antoinette de Weck.** J'ai juste une question : est-ce qu'il sera possible de voter à « bulletin secret » ?

**M. Carl-Alex Ridoré.** Oui parce que nous avons modifié l'article 1 qui renvoie à la loi sur les communes et qui offre cette possibilité-là. Je vous propose de reprendre votre question à l'article 45. L'article 14 est adopté avec la modification proposée par Monsieur Charles de Reyff.

Article 14 nouveau :

1. Les scrutateurs tiennent la liste de présence.
2. Ils comptent les suffrages lors des votes à main levée ou par tout autre moyen informatique.
3. Ils communiquent au président le résultat des votes et des élections.

**Article 15 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 15 est adopté.

**Article 16 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Il n'y a pas de demandes d'intervention. L'article 16 est adopté.

**Article 17 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Ce n'est pas le cas. L'article 17 est adopté.

**Article 18 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 18 est adopté.

**Article 19 :**

**M. Nicolas Schmidt.** Si quelqu'un est intégré dans un groupe de travail, est-ce qu'il a une voix consultative ou une voix comme les autres ?

**M. Carl-Alex Ridoré.** Sauf erreur c'est consultatif.

**M. Nicolas Schmidt.** Parce que s'il est remplaçant de quelqu'un d'une petite commune cela n'a pas de sens qu'il puisse voter par contre si tout un coup on est plus que 9 membres dans un groupe de travail cela a plus de sens.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Je propose qu'on lise ensemble l'article 19 et c'est également intéressant pour tout le monde « Chaque groupe de travail est composé au maximum de 9 personnes membres de l'assemblée constitutive soit en principe un représentant par commune. Chaque groupe de travail comprend au moins un membre du comité de pilotage. Une commune peut exceptionnellement renoncer à être représenté dans un ou plusieurs groupes de travail. La composition du groupe de travail est susceptible d'être élargie aux conseillers communaux en charge des thématiques prestations traitées par le groupe. Cette décision est de la compétence du comité de pilotage. Il doit s'appliquer de manière identique à l'ensemble des groupes de travail. Des cadres et collaborateurs des communes membres du périmètre provisoire ainsi que des représentants des associations de communes peuvent être invités à participer au groupe de travail avec voix consultative ».

Cela mérite d'être reformulé de manière plus claire. On va y travailler pour la prochaine fois.

L'idée était de dire : il y a les membres permanents, ou officiels disons, des groupes de travail ; pour ceux-là, c'est clair pour moi qu'ils doivent tous avoir une voix délibérative. Que ce soit vous comme membre de l'assemblée constitutive ou, si vous avez renoncé à vous présenter dans les groupes de travail, si c'est quelqu'un d'une autre commune qui vient, je partirais de l'idée que chaque commune doit avoir une voix dans chacun des groupes de travail. Par contre, pour les autres personnes, à savoir si l'on élargit à d'autres membres ou si on demande à des cadres ou des collaborateurs de venir, ils viennent avec voix consultative. C'était l'idée, mais peut-être que la formulation n'est pas suffisamment claire. Je propose qu'on la retravaille sur la base de vos remarques de ce jour ou d'autres que vous pourriez faire maintenant pour qu'on soit très au clair de savoir qui peut voter et qui ne peut pas voter.



**Mme Lise-Marie Graden.** Il y a quelque chose dans ce que vous venez de dire qui m'interpelle. Vous avez fait le lien entre le fait qu'une commune pouvait renoncer à être présente dans un groupe de travail mais que néanmoins toutes les communes doivent avoir un vote. En soi, cela ne me dérange pas. Ce n'est pas ce que je veux dire. Par contre c'est quelque chose à clarifier et très clairement. Parce que si elle renonce à être présente, elle peut difficilement voter.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Nous allons préciser ce point-là.

**M. Gilles de Reyff.** Le but, je pense, des groupes de travail, c'est qu'il ne devrait pas y avoir de vote théoriquement. On doit façonner notre commune et ne devra pas aller l'un contre l'autre. Ce sera généralement l'unanimité. En tout cas c'est mon point de vue et c'était mon point de vue passé lors d'une précédente fusion. J'espère qu'il n'y aura pas de vote.

**M. Julien D'Agostini.** Pour ma part, j'imagine mal que des personnes qui ne sont pas membres de l'assemblée constitutive puissent voter dans le cadre des travaux de dite assemblée.

**M. Carl-Alex Ridoré.** C'est une remarque dont il faudra tenir compte. Au vu des remarques émises ce jour, je propose effectivement que la liste soit refaite et l'on reviendra avec une proposition lors de la prochaine séance. La conclusion intermédiaire que j'en tire c'est que ce serait bien que chaque commune membre soit effectivement bien représentée dans les différents groupes de travail. Nous reprendrons donc ce point lors de notre prochaine séance avec une proposition du comité de pilotage.

**Article 20 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Y a-t-il des questions ou des remarques ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**M. Julien D'Agostini.** Concernant l'article 20, je pense qu'il est important et aussi pour le procès-verbal. Beaucoup d'entre nous avons un problème avec cette première phrase « assure leur propre secrétariat ». Il faudrait la remplacer par une solution adéquate qu'on ne connaît pas encore, mais on vous fait confiance et que quelque chose sera mis en place.

**Article 21 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 21 est adopté.

**Article 22 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** La parole n'est pas demandée. L'article 22 est adopté.

**Article 23 :**

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** J'ai comparé les textes du « Groupe Technique » avec la fiche qui nous a été donnée. C'est bien sûr le règlement qui va faire foi. Par contre, j'ai vu sur cette fiche sous « technique, sécurité, police et feu » et je constate que dans le « Groupe Technique » du règlement, il ne se trouve pas.

Est-ce que l'on doit les comprendre sous « Infrastructures ». Je ne pense pas. Est-ce un oubli ou est-ce que vous l'avez mis ailleurs ?

**M. Carl-Alex Ridoré.** C'est un oubli. Rappelez-moi les éléments.

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** Sécurité (police, feu). Par contre, dans le « Groupe Technique » il y avait infrastructures. Ma deuxième question, qu'est-ce qu'on entend par « Infrastructures » ? Cela ne peut pas être les infrastructures scolaires ou est-ce que ce sont par exemple les infrastructures scolaires ?

**M. Carl-Alex Ridoré.** Je n'ai pas la réponse à votre question. Il faut que je vérifie. On fera la précision. D'autres questions concernant cet article 23. Ce n'est pas le cas. L'article 23 est adopté.

**Article 24 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** La parole n'est pas demandée. L'article 24 est adopté.

**Article 25 :**

**M. Laurent Dietrich.** Je propose une modification de l'article 25 avec un déplacement de « Culture, sport et loisirs » dans le groupe « Développement ». Il y a une raison par rapport à cela. C'est que le « Groupe Développement » s'occupe de ce qui est promotion et animation. C'est un avis personnel, mais dans l'animation, on doit comprendre culture, sport et loisirs de même que la promotion. C'est un outil de promotion à mon sens. Donc, je propose de faire cette modification. Je ne vais pas me formaliser si cela n'est pas fait, mais je trouve que c'est plus logique.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Je trouve que c'est une approche qui se défend parfaitement. C'est une question d'appréciation de l'assemblée. S'il n'y a pas d'objections, on va aller dans ce sens-là. Est-ce qu'il y a un contre-avis ?

**M. Gilles de Reyff.** Personnellement, ayant le dicastère de la culture, des sports et de la formation, je ne me rallierai pas à cette proposition. Que ce soit la culture, sport et loisirs ou les affaires sociales, santé-vieillesse : il y a quand même un lien entre ces thématiques et après il y aura quand même une relation entre les groupes. Cela va être interactif. A mon avis, je le laisserais tel quel.

**M. Carl-Alex Ridoré.** La discussion se poursuit sur ce point-là.

**Mme Antoinette de Weck.** Suite à la remarque de ma collègue Andrea Burgener, on voit la difficulté maintenant parce qu'il y a des thèmes qui sont transversaux. Je pense qu'il devrait être prévu, je suppose à l'article 31, une possibilité pour que sur certains thèmes, les groupes travaillent ensemble. Je prends l'exemple des infrastructures scolaires, d'un côté ça concerne les besoins scolaires mais c'est lié forcément aux infrastructures. Je crois qu'on doit pouvoir, à l'article 31 ou avant, indiquer « pour des thèmes transversaux, les groupes peuvent travailler ensemble ou élaborer les travaux ensemble ». C'est juste un début de réflexion que je soumetts au comité de pilotage.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Cela me paraît tout à fait judicieux. On va aussi l'examiner et l'inclure dans la proposition qui sera formulée. S'il n'y a pas d'objections, je trouve que c'est une remarque tout à fait pertinente. Monsieur Laurent Dietrich : avec la remarque de Madame Antoinette de Weck, vous renoncez à une formulation ?

**M. Laurent Dietrich.** C'est tout bon pour moi. On peut laisser en l'état.

**Article 26 :**

M. Carl-Alex Ridoré La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 26 est adopté.

**Article 27 :**

M. Carl-Alex Ridoré : Il n'y a pas de remarques. L'article 27 est adopté.

**Article 28 :**

**M. Julien d'Agostini.** Article 28 al. 2 let. a : est-ce que c'est « comptabilité » ou « compatibilité » ? Est-ce une erreur de rédaction ? J'ai du mal à voir ce que c'est la comptabilité des communes en terme d'opinion publique et d'identité.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Oui vous avez raison, c'est bien « compatibilité ». D'autres questions. Cela ne semble pas être le cas. L'article 28 est adopté avec la modification précitée.

Article 28 nouveau :

1. Le groupe de travail Politique traite des domaines de prestations suivants : Législatif, Exécutif et Soutien à la conduite politique, ainsi que de l'ensemble des thématiques relatives à ces domaines.
2. Il est également en charge de l'ensemble des aspects liés à l'opinion publique, à l'identité et aux dynamiques locales, en particulier :
  - a) Analyse de la compatibilité des communes en termes d'opinion publique et d'identité ;
  - b) Proposition d'une stratégie en termes d'identité et de dynamique locale (positionnement).

**Article 29 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 29 est adopté.

**Article 30 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Il n'y a pas de demande de parole. L'article 30 est adopté.

**Article 31 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ou des propositions ? Ce n'est pas le cas. Je considère l'article 31 comme adopté.

**Mme Antoinette de Weck.** Juste pour rappeler ce que j'ai dit précédemment. Cela pourrait se faire à l'article 31.

**M. Carl-Alex Ridoré.** On fera une proposition de rédaction à l'article 31.

**Article 32 :**

**M. Nicolas Schmidt.** Je ne sais pas exactement où on pourrait mettre cette proposition, probablement à l'article 31. Il me semblait intéressant que chaque groupe de travail établisse d'abord un cahier de charges qui explique sur quelles questions et thématiques il veut concrètement travailler. On aura une vue d'ensemble. On pourra aussi départager ce qu'on a vu maintenant quelle thématique ou l'identité par exemple bilinguisme qui va s'en occuper, sous quel angle.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Comme je le disais avant, c'est le soutien qui va contribuer à faire aller dans ce sens-là. Mais si vous voulez qu'on le formule quelque part, je n'ai pas d'objection.

**M. Nicolas Schmidt.** Si c'est prévu, pour moi c'est bon. Ce serait important de pouvoir en discuter. On n'a pas besoin de le mettre dans le règlement.

**M. Carl-Alex Ridoré.** C'est ce qui est prévu. On en prend note et c'est protocolé. Et ce sera fait dans ce sens-là. S'il n'y a pas d'autres remarques concernant l'article 32. L'article 32 est adopté en prenant acte de la remarque de M. Schmidt.

**Article 33 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions concernant les indemnités. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 33 est adopté.

**Article 34 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Tel n'est à l'évidence pas le cas. La discussion est donc terminée. L'article 34 est adopté.

**Article 35 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 35 est adopté.

**Article 36 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 36 est adopté.

**Article 37 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 37 est adopté.

**Article 38 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Cela ne semble pas être le cas. L'article 38 est adopté.

**Article 39 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Y a-t-il des questions ou des remarques ? Cela ne semble pas être le cas. L'article 39 est adopté.

**Article 40 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Il n'y a pas de questions. L'article 40 est adopté.

**Article 41 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Il n'y a pas de remarques. L'article 41 est adopté.

**Article 42 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Y a-t-il des questions ou des remarques ? Ce n'est manifestement pas le cas. L'article 42 est adopté.

**Article 43 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** La parole n'est pas demandée. L'article 43 est adopté.

**Article 44 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Y a-t-il des questions ou des remarques ? Ce n'est à l'évidence pas le cas. L'article 44 est adopté.

**Article 45 :**

**Mme Antoinette de Weck.** C'était pour rajouter le contenu de l'article 18 al. 2 de la loi sur les communes qui dit justement « que toutefois le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en ait faite est admise par le cinquième des membres présents ».

**M. Carl-Alex Ridoré.** Est-ce qu'il y a des objections dans la salle ? Ce n'est pas le cas. La proposition complémentaire de Mme Antoinette de Weck est adoptée respectivement l'article 45 est adopté avec la proposition complémentaire de Mme Antoinette de Weck.

Article 45 nouveau :

1. L'Assemblée constitutive vote à main levée. Toutefois le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en ait faite est admise par le cinquième des membres présents
2. Elle prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président départage. Les dispositions de la loi du 13 mai 2016 modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes ainsi que deux autres lois demeurent réservées (modification du périmètre provisoire).

**Article 46 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Tel n'est manifestement pas le cas. L'article 46 est adopté.

**Article 47 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** La parole n'est pas demandée. L'article 47 est adopté.

**Article 48 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article 48 est adopté.

**Article 49 :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Est-ce que l'article 49 appelle des questions ou des remarques ? Cela n'est pas le cas. L'article 49 est adopté.

**Titre et considérants :**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Ce n'est pas le cas.

**M. Dominique Romanens.** On pourrait me relire l'article 3g qui a été modifié. J'ai un doute et je n'aimerais pas rester sur ce doute-là. Qu'avons-nous finalement écrit ?

**M. Carl-Alex Ridoré.** g) elle élit deux vice-président(e)s de l'assemblée constitutive et un(e) vice-président(e) du comité de pilotage.

Avant le vote, je récapitule afin que les choses soient claires et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Nous avons apporté aujourd'hui un certain nombre de modifications à la proposition de règlement. Je vais le mettre au vote maintenant avec les propositions qui ont été adoptées ce soir. Pour toute une série d'autres cas, dont vous retrouverez la trace dans le procès-verbal, il y a des réflexions complémentaires qui vont être faites par le comité de pilotage et qui reviendra avec des propositions formelles sur chacun des points qui a été réservé lors de la prochaine séance. Est-ce que la procédure est claire pour tout le monde ? C'est le cas.

**Celles et ceux qui acceptent le projet de règlement d'organisation de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg sont priés de le manifester en levant la main.**

**C'est à l'unanimité - soit avec le même score que le futur vote final sur la convention de fusion 😊 - que vous avez adopté le projet de règlement d'organisation. Merci de ce vote.**

### c. Election à la Vice-Présidence de l'Assemblée constitutive

**M. Carl-Alex Ridoré.** Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, chiffre 4 lettre c « Election de la vice-présidence » de l'assemblée constitutive. Y a-t-il des candidats ou des candidates ? A qui puis-je passer la parole ?

**Mme Martine Vorlet.** Je me porte candidate à la vice-présidence de l'assemblée constitutive. A titre privé, je suis native de Villars-sur-Glâne. J'habite à Villars-sur-Glâne depuis ma naissance. J'ai quatre enfants. Professionnellement, je suis directrice de l'Association de l'accueil extrafamilial de jour de la Sarine. Je suis présidente de la Fédération cantonale et je suis également déléguée au niveau Suisse à la faitière nationale dans le domaine de l'accueil de la petite enfance. Au niveau politique, je suis conseillère générale depuis 2011. J'ai été présidente du conseil général de Villars-sur-Glâne l'année passée. Je suis membre de la Commission d'aménagement, membre de la Commission de la politique sociale. Je suis très intéressée à faire partie ou être élue à la vice-présidente de cette assemblée constitutive.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Merci à Madame Martine Vorlet pour votre mise à disposition. Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Mme Muriel Frésard.** Je présente la candidature de Madame Anne-Elisabeth Nobs. J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Madame Anne-Elisabeth Nobs en qualité de vice-présidente de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg.

Madame Nobs est diplômée ingénieur EPFL en mathématiques, maman de 6 enfants âgés de 20 à 35 ans, grand-maman de 2 petits-enfants qu'elle garde régulièrement.

Membre du Conseil communal de Corminboeuf depuis 2006, elle s'est occupée du dicastère des Ecoles pour la législature 2006-2011, puis des Finances entre 2011 et 2016. Elle est Syndique de cette commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de l'entrée en vigueur de la fusion avec Chésopelloz. Elle a donc vécu de l'intérieur l'expérience d'une fusion réussie.

En plus de son activité prenante de Syndique, Madame Nobs est membre du bureau du comité de l'Association des CO de Sarine Campagne et du Haut-Lac français depuis 2011, auquel elle apporte un soutien conséquent notamment pour des questions financières ou informatiques.

Elle siège au dicastère Finances et ressources humaines au comité de l'Agglo, est membre du Conseil Synodal de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg, a participé au comité de l'école maternelle de Corminboeuf pendant de nombreuses années, a œuvré au sein de la Commission scolaire de l'école de Corminboeuf, a été membre du comité de l'Association pour le service social régional de la Sonnaz, ainsi que présidé la Bibliothèque régionale de Belfaux pendant 10 ans.

Engagée de la première heure avec sa commune dans le processus de fusion du Grand-Fribourg, Madame Nobs estime très important de mettre sur la table tous les sujets, sans tabou, afin de réussir ce défi considérable de rassembler ces 9 communes dans une nouvelle entité, sans nier leur passé, leurs spécificités ou leurs aspirations. Cette tâche ambitieuse sera néanmoins passionnante et pleine de défis.

Pour toutes ces raisons et pour d'autres encore, je vous encourage, Mesdames et Messieurs les membres de l'assemblée Constitutive, à soutenir la candidature de Madame Anne-Elisabeth Nobs au poste de vice-présidente de cette assemblée.

#### **M. Carl-Alex Ridoré**

Merci beaucoup pour cette mise à disposition. Y a-t-il d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas.

**Je constate donc que nous avons deux candidatures pour deux postes et vous propose de les élire par acclamation de l'assemblée constitutive. Je tiens à féliciter Madame Nobs et Madame Vorlet pour leur accession à la vice-présidence.**

Et comme je suis un homme de symbole je vous propose de manifester votre accession par le fait que vous me rejoignez ici à la tribune dès à présent. Je me réjouis de collaborer avec vous.

#### **d. Election à la Vice-Présidence du Comité de pilotage**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Nous passons maintenant au chiffre 4d « Election de la vice-présidence du comité de pilotage » : Y a-t-il une candidature ?

**Mme Lise-Marie Graden.** Non, je ne suis pas candidate. En revanche, j'ai le grand plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Thierry Steiert pour la vice-présidence du comité de pilotage.

Cette candidature coule de source à nos yeux. Comme Syndic de la Ville de Fribourg, Thierry Steiert, représente ainsi la principale commune de ce processus de fusion. Membre du Conseil communal de la Ville depuis 2011, tout d'abord à la Police locale et aux Sports, il est Syndic depuis 2016. On notera qu'il a siégé au Conseil général durant 13 années auparavant, en étant membre de sa Commission financière durant 11 années. C'est dire s'il connaît le fonctionnement d'une commune sous toutes ses facettes !



De formation juriste, titulaire du brevet d'avocat, Monsieur Thierry Steiert est l'un de ces parfaits bilingues dont on ne se doute même pas qu'il parle aussi l'autre langue. Ce dernier atout lui permettra de prendre également soin de la population germanophone de nos différentes communes dans le cadre de cette fusion.

Enfin, sa candidature fait sens dans la mesure où il est l'un des signataires de la demande formelle de fusion adressée au Conseil d'Etat il y a une année maintenant, avec les communes de Corminboeuf, Givisiez et Marly.

Depuis, Monsieur Thierry Steiert a aussi fait partie du comité de pilotage provisoire réuni pour mettre en œuvre cette assemblée constitutive et les processus qui en découlent.

Je sais qu'il se réjouit beaucoup de mener, avec nous tous, ces riches réflexions qui permettront de nous fédérer autour d'un beau projet, une nouvelle Ville. Je vous remercie de bien vouloir soutenir cette élection.

#### **M. Carl-Alex Ridoré**

Merci Monsieur Steiert pour votre mise à disposition.

**Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de manifester le même enthousiasme et la même acclamation que pour Mesdames les Vice-Présidentes de l'Assemblée constitutive.**

Monsieur Steiert je vous félicite pour votre élection à la vice-présidence et je vous propose également de me rejoindre ici au pupitre. Ce qui permet à la présidence d'avoir une parfaite parité non seulement la parité « homme-femme » mais aussi la parité en terme de domicile. Deux citoyens de Villars-sur-Glâne et deux citoyens d'autres communes du Grand Fribourg.

### **e. Prochaines démarches**

#### **i. Constitution des groupes de travail**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Nous en avons terminé avec la partie protocolaire de cette organisation de l'assemblée. Quelques informations sommaires sur les prochaines étapes. Tout d'abord la constitution des groupes de travail. Elle aura lieu donc comme le prévoit notre règlement d'organisation par le comité de pilotage comme cela a été dit à plusieurs reprises en veillant à ce que chaque commune soit représentée. Cela se fera sur la base des questionnaires et des priorités annoncés.

Le comité de pilotage se réunira le 9 février prochain et s'est donc à ce moment-là qu'il pourra finaliser cette liste et vous serez avertis dans le courant du mois de février du résultat de la constitution de ces groupes de travail.

#### **ii. Désignation des mandataires et soutiens externes**

**M. Carl-Alex Ridoré.** Une autre étape extrêmement importante : la désignation des mandataires et des soutiens externes. On y a déjà fait allusion ce soir. Il est important pour un projet de cette ampleur de

pouvoir bénéficier d'appuis, d'appuis substantiels en terme logistique, en terme administratif, et d'expertises sur différents aspects.

Le comité de pilotage procèdera à cette désignation dans les limites budgétaires que vous lui fixerez tout à l'heure au point 5 de l'ordre du jour. Ce sera, selon les types de mandataires, respectivement selon les seuils concernés, soit des procédures sur invitation soit pour des procédures de gré à gré. Naturellement ce ne sera pas une surprise pour vous si je vous dis que pour ce qui est de l'expert de l'accompagnement en fusion de communes on sera clairement dans une procédure sur invitation et à l'inverse par exemple pour le spécialiste en héraldique, on va probablement procéder de gré à gré. Cela sera en fonction des différentes situations.

Une précision complémentaire concernant ces mandataires et soutiens externes. Je vous informe officiellement que différentes entités ou personnes ont manifesté, de manière spontanée, leur intérêt pour l'assemblée constitutive, respectivement pour l'accompagnement de l'assemblée constitutive, l'automne dernier. Vous les voyez affichées ici au panneau. Il s'agit d'une part de BDO, d'autre part de l'IDHEAP et Compas Management Sàrl, d'Habilis Conseils SA et enfin une manifestation d'intérêt de la part de Madame Séverine Lago et Monsieur Yves Menoud. Cela date de l'automne dernier, car dans l'intervalle comme certains le savent, Madame Lago a quitté son emploi d'indépendant pour un emploi fixe à 100 %. Elle a retiré son intérêt par rapport à cela. Selon toute vraisemblance, pour les principaux appels d'offres qui seront attribués prochainement, notamment pour l'expert en fusion de communes et celui des finances publiques, l'invitation sera adressée à tout ou partie des entités qui figurent sur cette liste-là. Le nombre minimum étant de 3 selon la procédure sur invitation. Naturellement nous vous tiendrons informer de l'évolution respectivement du résultat de cette procédure d'appel d'offres.

### iii. [Elaboration d'une plateforme collaborative](#)

Un élément également sur lequel je voulais vous donner quelques informations. Cela concerne la plateforme collaborative. Elle est mentionnée au sein du rapport de mise sur pied et je vais passer la parole maintenant à Monsieur Roeske brièvement pour vous présenter en deux trois mots cette plateforme collaborative. Son architecture a déjà, avec l'appui du SITel, pu être élaborée. Vous recevrez, ces prochains jours, en principe dans le courant de la semaine prochaine, un mail qui vous donnera toutes les explications et les possibilités de vous connecter à cette plateforme collaborative. Monsieur Roeske vous la présente maintenant.

**M. Yvan Roeske.** Comme vous pouvez le voir à l'écran, la solution qui a été retenue c'est une plateforme I-Extranet. On vous a demandé, dans les formulaires que vous avez reçus avec les différentes priorités, vos adresses e-mail. C'est par vos adresses e-mail, une fois que vous aurez été rajoutés à la plateforme et que l'on aura défini les droits par rapport à l'arborescence que je vais vous présenter après, que vous pourrez vous connecter. La plateforme est déjà en ligne. Cela sera assez simple. Il suffira de mettre votre adresse e-mail et vous arriverez sur la plateforme en tant que telle avec l'arborescence suivante. Les différents documents seront partagés sur cette plateforme. Les droits seront encore définis, notamment par rapport aux différents groupes de travail une fois qu'ils auront été définis aussi par le comité de pilotage. Je peux vous montrer déjà certains documents qui sont sur la plateforme. On a par exemple la liste des membres qui est déjà mise. On a les photos pour ceux qui nous les ont envoyées. Concernant la question du

calendrier, qui est un des points qu'on a abordé avec le SITel, la plateforme en tant que telle ne possède pas un calendrier comme pourrait posséder le type de plateforme comme « Sharepoint » pour ceux qui connaissent. Il y a une solution à cela. Un calendrier sera fait pour les différents groupes. Il sera ensuite mis sur la plateforme et il y a une option sur cette plateforme qui permet, à chaque fois qu'un document est partagé, d'envoyer automatiquement un e-mail aux membres. Ce qui fait qu'à chaque fois que le calendrier sera modifié avec une nouvelle séance, vous recevrez un e-mail et cela vous permettra d'aller regarder la date de la séance. Cette plateforme est accessible sur tous les types de support (votre ordinateur personnel, votre tablette, votre téléphone) et c'est vraiment très intuitif et assez simple d'accès.

**M. Carl-Alex Ridoré.** Comme dit, vous allez recevoir, ces prochains jours, un e-mail avec l'ensemble des informations nécessaires et, le cas échéant, lors de la prochaine séance, s'il y a des questions ou même dans l'intervalle, Monsieur Roeske se tient à votre disposition. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. Dominique Corpataux.** C'est juste une question par rapport à la publicité des documents. On n'en a pas parlé dans le cadre du règlement. Quels sont les documents qui sont publics et quels sont les documents qui sont plutôt confidentiels ? Est-ce qu'il y a déjà des règles qui ont été établies ?

**M. Carl-Alex Ridoré.** C'est une bonne question. En principe tous les documents qui vous sont transmis en tant que membre de l'assemblée constitutive, donc plénière, sont publics vu que l'assemblée est publique. A l'inverse, tous les documents qui sont, notamment, à l'état de projet ou autre, qui sont internes au groupe de travail respectivement au comité de pilotage, ne sont pas publics. C'est au moment de la convocation à l'assemblée plénière que les documents deviennent officiellement publics.

#### iv. Calendrier des séances 2018

**M. Carl-Alex Ridoré.** Encore une indication sur le calendrier des prochaines séances. Il figurait dans la convocation qui vous a été adressée. Il n'y a pas de modifications et je vous invite naturellement à réserver ces différentes dates. Dans l'idéal, nous aurions aimé mettre un peu plus tardivement la dernière séance de décembre pour nous laisser un peu plus de marge entre celle du 26 septembre et du 5 décembre, mais les besoins liés à la salle ne le permettaient pas. Nous avons examiné aussi pour l'année d'après d'autres possibilités de localisation.

Avec cette communication, nous en aurions terminé avec la partie « Organisation de l'assemblée ».

## 5. Finances de l'Assemblée (cf. Rapport de mise sur pied, p. 27 à 30)

---

### a. Fixation des indemnités pour la participation aux travaux des différents organes :

**M. Carl-Alex Ridoré.** Je passe au point suivant de l'ordre du jour « Finances ». Vous retrouvez dans le rapport de mise sur pied aux pages 27 à 30 les éléments détaillés liés à ces questions de finances de l'assemblée et je commence au point 5 chiffre a par la fixation des indemnités pour la participation des travaux des différents organes.

- i. Séances de l'Assemblée constitutive
- ii. Séances du Comité de pilotage et des Groupes de travail
- iii. Présidence de l'Assemblée constitutive et du Comité de pilotage
- iv. Vice-Présidence de l'Assemblée constitutive et du Comité de pilotage

#### Pour l'ensemble des points

**M. Carl-Alex Ridoré.** Vous voyez s'afficher à l'écran le rappel des indemnités par séance. Conformément à la proposition qui vous a été faite dans le rapport de mise sur pied, il s'agit d'un montant de 100 francs par séance et par membre. A cela s'ajoute des indemnités pour certaines fonctions particulières. Tout d'abord une indemnité de 2'000 francs par an pour la présidence de l'assemblée constitutive et 2'000 francs par an pour la présidence du comité de pilotage. Je fais immédiatement deux remarques par rapport à cette proposition. La première s'est que les propositions qui vous sont faites sont inspirées des projets actuellement en discussion au sein de l'Agglomération. On s'est dit que plutôt que de faire une proposition autonome, on s'adapte à ce qui est soit en vigueur soit en discussion au sein de l'organe qui ressemble le plus, par son périmètre, à celui du Grand Fribourg. La deuxième remarque, c'est que, selon la loi sur le traitement des Conseillers d'Etat et des Préfets, votre serviteur reversera, comme la loi l'y oblige, l'entier de ses montants à l'Etat. Pour la vice-présidence de l'assemblée constitutive, il est prévu une indemnité de 1'000 francs par année et 1'000 francs pour la vice-présidence du comité de pilotage. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

**M. Charles de Reyff.** Je ne comprends pas très bien pourquoi on prévoit un montant pour Monsieur le Préfet puisqu'il est irremplaçable et que dans tous les cas il rembourse à l'Etat. L'Etat finance une partie, les communes une partie et on reverse à l'Etat 4'000 francs. Je ne comprends pas très bien le but et comme on a désigné deux vice-présidents, on pourrait faire 4'000 francs d'économie qui permettraient de rémunérer les vice-présidentes.

**M. Carl-Alex Ridoré.** La raison je l'ai donnée. C'est qu'on s'est inspiré des discussions en cours au sein de l'Agglomération et on vous fait les propositions qui sont conformes à cela. L'argent sera restitué car la loi le prévoit. D'ailleurs, comme le secrétaire général de la DIAF est juste derrière vous et qu'il me « surveille », je ne peux pas dire autre chose !.

**M. Thierry Steiert.** A titre d'information, je souhaite que cela soit dit ici, la même règle vaut pour les conseillers communaux de la Ville de Fribourg puisque tous les jetons de présence que je toucherai, comme j'ai été désigné par le conseil communal dans cette fonction-là, tous les jetons de présence, toutes les indemnités que je pourrais toucher en cette fonction-là sont versés à la caisse communale. J'aimerais juste le préciser.

**M. Marcel Jaquier.** Juste pour la vice-présidence, cela paraîtrait logique de mettre 2'000 francs maintenant. Je ne sais pas si dans le total vous aviez compté deux fois 1'000 francs.

**M. Carl-Alex Ridoré.** C'est pour chacun des vice-présidentes. Mes vice-présidentes me glissent qu'elles souhaitent, vu qu'aucun membre de la présidence ne reçoit d'indemnité et par solidarité elles souhaitent également renoncer à leurs indemnités.

S'agissant maintenant des indemnités d'ordre général, je pense là qu'il n'y a pas d'objections. Dans ce cas, il est prévu 100 francs par séance, qu'elle soit de l'assemblée constitutive et d'un groupe de travail. Est-ce qu'il y a des contre-propositions ? Cela ne semble pas être le cas. **Celles et ceux qui acceptent veulent bien le manifester en levant la main. A l'unanimité, ces indemnités ont été adoptées.**

Pour ce qui est de la présidence de l'assemblée constitutive et du comité de pilotage, il y avait une proposition de suppression de l'indemnité formulée par Monsieur de Reyff. Est-ce qu'il y a des objections à cette proposition de suppression. Ce n'est pas le cas. **Tacitement, la proposition de supprimer les indemnités présidentielles est acceptée.**

Pour ce qui est de la vice-présidence de l'assemblée constitutive, il y a une proposition émanant des bénéficiaires de supprimer aussi l'indemnité. Est-ce qu'il y a des objections ? Il y a des objections, donc je vais mettre au vote. **Celles et ceux qui acceptent de fixer à 1'000 francs par année l'indemnité pour chaque vice-présidente de l'assemblée constitutive sont priés de le manifester en levant la main. A une majorité évidente, l'indemnité est imposée aux deux vice-présidentes qui l'acceptent avec le sourire.**

Pour ce qui est de la vice-présidence du comité de pilotage, la proposition qui vous était faite c'était aussi 1'000 francs. Y a-t-il des objections ?

**Mme Lise-Marie Graden.** Je pense qu'effectivement il y a un intérêt à la laisser quand bien même Monsieur Steiert la reversera à sa commune dans la mesure où il est professionnel. Si tout d'un coup la vice-présidence devait changer et aller sur une personne qui n'est pas professionnelle au sein de sa commune, comme nos vice-présidentes, il faudrait que cette personne puisse toucher cette indemnité.

**M. Carl-Alex Ridoré.** S'il n'y a pas d'objections, celles et ceux qui acceptent de fixer l'indemnité à 1'000 francs par année pour la vice-présidence du comité de pilotage sont priés de le manifester en levant la main. A l'unanimité vous avez accepté cette proposition.

## b. Adoption du budget 2018 (Travaux préalables et Phase stratégique)

**M. Carl-Alex Ridoré.** Nous en avons terminé avec le chiffre 5a et nous passons au chiffre 5b « Adoption du budget 2018 ». Celui-ci porte exclusivement sur les travaux préalables et la phase stratégique. Naturellement pour vous donner des éléments de compréhension et de contexte, le rapport de mise sur pied comprend aussi à titre indicatif des montants prévisionnels pour les années 2019 et 2020. Cela étant, il faut être très clair : nous n'avons pas les éléments suffisants au niveau du comité de pilotage provisoire pour pouvoir formuler des propositions budgétaires pour les exercices 2019 et 2020 sur des bases fiables. Même si naturellement nous avons voulu être assez proche de ce qui nous semble être la réalité et raison pour laquelle pour ce soir nous allons vous demander de vous prononcer uniquement sur le budget 2018. Naturellement dans le courant de l'année, l'avancée des travaux nous permettra d'affiner les chiffres pour les exercices 2019 et suivants. En fin d'année lors de l'assemblée de décembre, c'est à ce moment-là que nous vous proposerons de vous prononcer sur le budget. Le cas échéant, il sera adapté à la hausse ou à la baisse en 2019. Donc, pour ce soir, nous nous prononcerons exclusivement sur l'adoption du budget 2018. Pour rappel également, l'aide financière de l'Etat s'élève à 50 % des frais de l'assemblée constitutive mais au maximum à 200'000 francs par année conformément à l'article 17d al. 2 de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Le tableau qui s'affiche se trouve plus lisiblement à la page 27 du rapport de mise sur pied. Il récapitule les principaux postes du budget 2018 composé d'abord des travaux préalables et d'autre part des éléments de la phase stratégique. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Pour rappel également, je fais figurer un autre tableau qui est également dans le rapport de mise sur pied, à savoir la répartition du budget par commune. Le total à répartir est de 163'000 francs pour les travaux préalables, de 332'700 francs pour la phase stratégique. Au total légèrement moins que les Fr. 400'000.- que nous avons demandé aux communes de budgéter pour l'année 2018. On est dans le cadre de l'annonce budgétaire qui avait été faite. Et la moitié est prise en charge par l'Etat de Fribourg, donc 31'500 francs pour les travaux préalables, 166'350 francs pour la phase stratégique. Le solde se répartit entre les différentes communes membres en fonction de la clé de répartition que vous avez adoptée ce soir, à savoir 100% selon la population légale. Y a-t-il des questions et des remarques ? Cela n'est pas le cas. Nous allons pouvoir passer au vote.

**Celles et ceux qui approuvent le budget 2018 proposé sont priés de le manifester en levant la main. A l'unanimité le budget 2018 est approuvé avec nos remerciements.**

## 6. Divers

---

**M. Carl-Alex Ridoré.** Nous sommes au point 6 « Divers ». Y a-t-il des « Divers » au sein des membres de l'assemblée constitutive ? Ce n'est pas le cas.

Je terminerai par deux interventions. La première pour vous redire le plaisir que j'ai à présider cette assemblée constitutive, et en particulier cette séance inaugurale. Je me réjouis de pouvoir travailler avec vous pour ce projet enthousiasmant. Je me réjouis effectivement aussi de pouvoir être entouré d'une équipe non seulement à la présidence mais au comité de pilotage dont je connais le dynamisme et l'engagement. Cet enthousiasme, je l'ai senti aussi à travers les différents échanges que j'ai eu avec plusieurs d'entre vous déjà avant l'assemblée d'aujourd'hui. J'ai reçu des téléphones, des e-mails, des visites et je sens qu'entre vous cela discute. Pour moi c'est de bon augure. Je l'ai dit tout à l'heure dans mon message d'introduction, nous sommes les ambassadeurs de cette fusion et cela nécessite effectivement de discuter entre nous, de créer ce climat de confiance entre nous et avec le reste de la population.

La deuxième information va aussi vous intéresser. Pour joindre le geste à la parole par rapport au caractère convivial de la fusion, nous avons le plaisir de vous inviter, grâce au budget que venez d'allouer, dans la pièce d'à côté pour partager l'apéritif de l'amitié. Les personnes observatrices et les représentants de la presse sont naturellement également invités. Je vous remercie encore de la participation à cette séance que je lève.